

PORTE-DRAPEAU AUX JEUX DE LONDRES? DESPATIE HÉSITERAIT À DIRE OUI

SPORTS



Le plongeur Alexandre Despatie
PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE
PHOTOMONTAGE LA PRESSE

LA PRESSE

PHOTOMONTAGE LA PRESSE

CHINE

UN MILLIARD DE CARTES-SOLEIL?

L'ambitieux virage santé de Pékin.

PAGE A16

CRISE ÉTUDIANTE LES NÉGOS SE POURSUIVENT

36 HEURES CRUCIALES

Le premier ministre Jean Charest a convoqué une réunion extraordinaire demain avec ses députés.

PAGES A2 ET A3

VINCENT MARISSAL
LA DERNIÈRE CARTE DE JEAN CHAREST
PAGE A3

PATRICK LAGACÉ
LE MANIFESTANT FANTÔME
PAGE A4

Les rues de Montréal ont encore été le théâtre de manifestations aussi calmes que festives, hier soir.

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

JOURNÉE SOMBRE POUR DES QUOTIDIENS ANGLOPHONES

The Gazette supprime des postes.
The National Post ne publiera plus le lundi cet été. PAGE A8

TERRES RARES

LE SAGUENAY ENTRE DANS LA COURSE

Une société est certaine d'être assise sur un gisement de métaux essentiels à plusieurs produits technologiques.

AFFAIRES

PHOTOMONTAGE LA PRESSE

USINE À CHIOTS

UNE NOUVELLE LOISANS MORDANT?

Des militants pour la protection des animaux restent sur leur faim.

PAGES A12 ET A13

Le grand patron de l'Impact, Joey Saputo, et son nouveau joueur.

PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE

PHILIPPE CANTIN

L'IMPACT PRÉSENTE MARCO DI VAIO

« C'EST UN HONNEUR D'ÊTRE ICI »

Le joueur étoile italien a fait bonne impression hier.

SPORTS

HUGO DUMAS

LE JUDAS DE L'ÉGLISE CATHODIQUE

ARTS

MON CLIN D'ŒIL

STÉPHANE LAPORTE
Ce sont les négociations de la douzième dernière chance.

Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte

L-V 621924 98765 1

Optez pour le LASIK, un investissement unique.

CORRECTION DE LA VUE AU LASER à partir de

490\$

par œil*

LASIK 100% laser disponible

Découvrez combien vous économiserez en soins de la vue si vous optez pour le LASIK maintenant. Visitez lasikmd.com/calculatrice

LASIK MD

VISION

Consultation GRATUITE
1 877 768-9888
www.lasikmd.com

POINTE CLAIRE • LAVAL
MONTRÉAL • BROSSARD

* Les prix sont sujets à changement sans préavis et varient selon la prescription. Correction de la vue par LASIK est effectuée sur une charge des deux yeux seulement. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

CRISE ÉTUDIANTE

36 HEURES POUR UNE

TOMMY CHOUINARD
ET DENIS LESSARD

« On est près d'en arriver avec un règlement, les discussions vont se poursuivre », a lancé le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, en fin de soirée hier. Il s'adressait alors à des manifestants qui s'étaient rendus devant l'édifice où ont débuté les négociations avec Québec, hier.

Alors que la police procédait à des arrestations pour manifestation illégale – dont le négociateur de la CLASSE, Philippe Lappointe –, Léo Bureau-Blouin a invité la centaine d'étudiants au calme et a tenté de convaincre les policiers de laisser la foule se disperser. « Si on évite les arrestations ou qu'on évite que les choses virent mal, on va réussir à en arriver à quelque chose de bien », a-t-il dit aux manifestants. Les policiers continuaient toutefois les arrestations au moment de mettre sous presse – l'itinéraire de la manifestation ne leur avait pas été fourni.

Les autres leaders étudiants se sont refusés à tout commentaire à la sortie de la rencontre, vers 22 h. Les négociations vont reprendre aujourd'hui, à 13 h.

Au gouvernement, l'échéance est déjà inscrite pour les négociations. Geste très inusité, le premier ministre Jean Charest a convoqué son Conseil des ministres et son caucus des députés pour une réunion en fin de journée demain.

Dans les officines libérales, on a vite compris que le gouvernement aura à ce moment tiré ses conclusions sur les négociations. On s'attend à ce que Jean Charest soumette alors sa décision pour l'expliquer à l'ensemble des élus libéraux.

De telles réunions extraordinaires sont rarissimes. La décision de déposer un projet de loi spéciale dans l'espoir de régler le conflit – le projet de loi 78 – était passée par le même corridor de réunions et de discussions avant d'être annoncée.

Déjà, hier après-midi, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, et les leaders étudiants ont défini un « cadre de négociation » prévoyant des discussions « jusqu'à mercredi », selon une source étudiante.

En soirée, des sources gouvernementales, informées des discussions à huis clos, ont indiqué que le gouvernement comme les leaders étudiants « étaient d'une extrême



Les représentants des étudiants et du gouvernement ont discuté de longues heures sans parvenir à un accord hier.

prudence» dans leurs échanges. « Ils ont progressé, mais lentement », a-t-on résumé. Autour de la table, les émissaires du gouvernement – Mme Courchesne, le ministre délégué aux Finances, Alain Paquet, et le négociateur Pierre Pilote – restaient « confiants » devant le ton des échanges. On a souligné que les discussions étaient beaucoup plus faciles avec la FECQ et la FEUQ. « Pour la CLASSE, c'est vraiment autre chose », a-t-on précisé.

Mais les négociations se sont suffisamment bien déroulées pour que les parties se donnent de nouveau rendez-vous aujourd'hui. Signal positif, la CLASSE a décidé de rester à la table, du moins pour le moment. Elle avait menacé de la quitter si Québec

faisait preuve de « fermeture » au sujet de ses demandes.

En soirée, le gouvernement n'avait pas encore clairement indiqué qu'il était disposé à

Courchesne a reçu « un mandat précis » pour « mettre des choses sur la table », comme *La Presse* l'a indiqué hier. Pour parvenir à une entente, Québec

Geste très inusité, le premier ministre Jean Charest a convoqué son Conseil des ministres et son caucus des députés pour une réunion en fin de journée demain.

revoir la hauteur de l'augmentation des droits de scolarité. On n'avait pas mis de proposition sur la table encore. Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a toutefois signalé en entrevue que Mme

devera revoir la hausse des droits de scolarité et suspendre au moins en partie la loi d'exception, ont indiqué les leaders étudiants juste avant d'entreprendre les négociations. « S'il y a une fermeture complète sur ça,

Tout un casse-tête

Les universités forcées de remanier leurs horaires

PASCALE BRETON

Plus touchées par la grève étudiante que les universités anglophones, les universités francophones risquent davantage de retarder le début de leur trimestre d'automne. Mais peu importe l'établissement, tous devront trouver des arrangements les étudiants qui arrivent du cégep.

La loi spéciale (78) adoptée par Québec oblige les universités à tout mettre en œuvre pour que les cégepiens admis à l'université à l'automne puissent entreprendre leur trimestre comme prévu, même si leur cégep a été en grève.

L'exercice promet toutefois d'être compliqué, reconnaît la porte-parole de l'Université Concordia, Christine Mota. « Il

est difficile de dire en ce moment comment on va les accueillir, mais nous allons le faire. »

À peine 1 % des nouveaux étudiants inscrits à l'Université Concordia proviennent d'un cégep francophone touché par la grève, estime l'administration. Cela correspond à environ 400 étudiants sur les 40 000 que compte le campus.

« Le trimestre commencera comme prévu le 4 septembre », précise M^{me} Mota. Des accommodements seront trouvés pour les étudiants qui n'auront pas terminé leur programme collégial à cette date. Quelques groupes pourraient commencer leur trimestre le 1^{er} octobre.

En vertu de la loi spéciale, les cégeps touchés par la grève doivent en effet avoir terminé

leur trimestre d'hiver au plus tard le 30 septembre.

À l'Université McGill, le trimestre d'automne commencera aussi à la date prévue, soit le 4 septembre.

Seulement 330 des 6000 nouveaux étudiants inscrits à l'automne proviennent d'un cégep où il y a eu un boycottage des cours.

Rattrapage

Pas question de retarder le début du trimestre, affirme le vice-principal aux relations externes, Olivier Marclé. « Nous sommes en train d'examiner les meilleures options pour leur permettre [aux cégepiens touchés par la grève] de commencer tout en terminant leur diplôme d'études collégiales (DEC) en parallèle », indique M. Marclé.

Ces étudiants ont déjà été joints par l'administration. Ils sont également conviés à une séance d'information vendredi.

L'organisation des calendriers de rattrapage revient à chaque université, précise le président et directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), Daniel Zizian.

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ARTS 7
Astrologie du jour	AFFAIRES 15
Bourses	AFFAIRES 12 et 13
Débats	A 18 et 19
Décès	AFFAIRES 15

Horaire télévision	AFFAIRES 16
Loteries	A 16
Monde	A 16 et 17
Petites annonces	AFFAIRES 14
Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Orageux en matinée, maximum 29, minimum 17. AFFAIRES 14

RAYMOND WEIL
GENEVELA PRÉCISION
EST MON INSPIRATION

raymond-weil.com

maestro collection
automatic
sub-second dial

CHÂTEAU D'IVOIRE

JOAILLIERS

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

ENTENTE



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

c'est sûr, on va remettre en question notre participation» aux discussions, a prévenu Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE. Il ne participe pas lui-même aux discussions; la CLASSE est représentée par son comité de négociation.

Selon Martine Desjardins, présidente de la FEUQ, «il faut traiter de la hausse des droits de scolarité et, de façon inévitable maintenant, de la loi 78, de la suspension des articles qui visent à réduire la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation pacifique. Les deux sont liés et devront être abordés».

Les leaders étudiants ont refusé de dire ce que serait une offre acceptable à leurs yeux. Léo Bureau-Blouin a déjà indiqué que les étudiants seraient prêts à accepter une hausse

me présente avec toute l'énergie et la confiance voulues. Nous avons tous une obligation de résultat, pas juste le gouvernement», a-t-elle affirmé.

Mais selon les leaders étudiants, «la balle est dans le camp du gouvernement». «Étant donné que la session est suspendue, il n'y a pas de pression sur les votes de grève, on ne sent pas beaucoup de pression, a dit Gabriel Nadeau-Dubois. La pression est peut-être davantage sur le gouvernement. La saison touristique approche, et le milieu des affaires s'attend à un règlement pour éviter qu'il y ait des perturbations cet été.» Et comme la loi spéciale est «un échec, tous les regards sont tournés vers les libéraux», a-t-il ajouté.

La Table de concertation étudiante du Québec participe aussi aux négociations.

me présente avec toute l'énergie et la confiance voulues. Nous avons tous une obligation de résultat, pas juste le gouvernement», a-t-elle affirmé.

Mais selon les leaders étudiants, «la balle est dans le camp du gouvernement». «Étant donné que la session est suspendue, il n'y a pas de pression sur les votes de grève, on ne sent pas beaucoup de pression, a dit Gabriel Nadeau-Dubois. La pression est peut-être davantage sur le gouvernement. La saison touristique approche, et le milieu des affaires s'attend à un règlement pour éviter qu'il y ait des perturbations cet été.» Et comme la loi spéciale est «un échec, tous les regards sont tournés vers les libéraux», a-t-il ajouté.

La Table de concertation étudiante du Québec participe aussi aux négociations.

pour la rentrée

pour accueillir les nouveaux étudiants



PHOTO PATRICK SANFACON, ARCHIVES LA PRESSE

La grève dans les cégeps force les universités à faire des contorsions pour accueillir les nouveaux étudiants au moment de la rentrée scolaire.

«Tous les établissements sont à pied d'œuvre pour favoriser l'arrimage entre les trimestres d'hiver et ceux d'automne», assure-t-il.

Les universités francophones ont été plus touchées par la grève. Dans plusieurs départements, des cours doivent être repris en juin et en août pour terminer le trimestre d'hiver avant le début du trimestre d'automne.

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est particulièrement touchée. Seule l'École des sciences de la

gestion a été épargnée par la grève. Il est question de retarder le trimestre d'automne au 1^{er} octobre pour tous les étudiants. La Commission des études doit déterminer le calendrier final au cours de sa prochaine réunion, la semaine prochaine.

D'autres accommodements ont aussi été approuvés. Il y aura ainsi de nouvelles dates d'examen pour l'épreuve unique que doivent réussir les cégepiens pour obtenir leur DEC. Admis sous certaines

conditions, des étudiants pourront aussi terminer jusqu'à trois cours collégiaux (au lieu d'un habituellement) tout en étant à l'université.

Une tâche difficile attend toutefois ces étudiants, reconnaît M. Zizian. Certains termineront leur cégep quelques jours à peine avant le début de leur programme universitaire.

«Ils vont entreprendre leur année universitaire en ayant six semaines de cours au collégial. C'est plus demandant, on ne peut le nier.»

La dernière carte de Charest



VINCENT
MARISSAL
CHRONIQUE

Vendredi soir, 20h, douce soirée d'été dans Ahuntsic, j'entends les premiers tintements de casseroles se rapprocher.

J'appelle ma fille de 9 ans:
- Béa, si tu veux voir les casseroles, tu devrais sortir, elles seront là sous peu.

- Je ne veux pas seulement voir les casseroles, je veux en jouer moi aussi!

La voilà donc sur le trottoir, à attendre la procession, avec son petit frère de 6 ans et quelques petits voisins, tous armés de casseroles et de cuillères en bois.

Explication de ma fille aux petits manifestants en pyjama qui ne comprennent pas trop ce qui se passe, mais qui sont néanmoins très enthousiastes:

- Le gouvernement ne veut plus qu'on manifeste, alors... on manifeste!

Ah ben mince alors! ai-je pensé, me voilà pris avec une mini-Gabriel Nadeau-Dubois sous mon toit! Une cellule dormante révolutionnaire.

Du coup, j'ai (presque) eu un léger mouvement de sympathie pour Jean Charest. Imaginez, si les enfants de 9 ans fomentent des révoltes et manifestent parce qu'on leur interdit, justement, de le faire!

À l'école, en classe et dans la cour de récréation, ma fille avait entendu parler la semaine dernière de la réplique aux casseroles contre la loi spéciale (78). La question de la hausse des droits de scolarité n'a été que très vaguement évoquée. C'est beaucoup plus large, comme le mouvement des casseroles lui-même.

Traitez-moi de chroniqueur d'humeur qui ne comprend rien au sérieux des chiffres ni au grand capital, mais comme bien d'autres, il y a longtemps que j'ai compris que la «crise» actuelle déborde largement la seule cause étudiante.

En principe, la réaction de ma fille et de ses camarades de classe devrait m'inquiéter. Va-t-elle sortir les casseroles chaque fois qu'elle voudra contester mon autorité? Papa, si tu ne m'achètes pas un nouveau iPod, je sors les Lagostina! Ça promet!

Cela ne m'inquiète pas, en fait. J'aurai toujours plus de facilité à lui expliquer la nécessité, dans toute organisation, du respect d'une autorité juste que de lui dire de se soumettre à des contraintes abusives. De toute façon, pas besoin d'expliquer. Les enfants comprennent très bien cela.

Je l'ai écrit et je le répète, il n'est pas facile pour un gouvernement de négocier avec des associations éparées, dont les leaders ne contrôlent pas nécessairement les membres et qui ont trop longtemps fait preuve d'inflexibilité.

Cela dit, le gouvernement est en grande partie l'artisan de son propre malheur. S'il avait pris le mouvement étudiant au sérieux, nous n'en serions pas là. S'il n'avait pas réduit sa contre-offre d'avril à un vulgaire slogan commercial (50 cents par jour) et s'il avait plutôt insisté sur les gains appréciables faits par les étudiants au régime des prêts et bourses, on aurait pu désamorcer la crise. S'il avait entretenu la discussion avec ceux qui sont «parlables» plutôt que de diaboliser le plus radical. Surtout, s'il n'avait pas joué les matamores avec une loi spéciale qui, en plus, n'a rien réglé. Et s'il avait accepté de parler de cette hausse brusque et injuste, sujet litigieux numéro un.

■ ■ ■

Bon je sais, avec des si... Trop tard pour refaire l'histoire. Il vaudrait mieux se poser des questions pour la suite, d'autant qu'un échec (prévisible) des négociations de la dernière chance risque d'aggraver la crise. Sans vouloir jouer les oiseaux de malheur, qu'est-ce qu'on fait si les pourparlers achoppent encore une fois?

J'ai posé hier la question sur Twitter. Dans le lot, deux réponses revenaient plus souvent: élections ou moratoire sur la hausse des droits de scolarité. Quelques abonnés ont combiné les deux solutions: moratoire, suivi d'élections à l'automne.

Cette idée semble effectivement la plus raisonnable. Elle permet de sauver ce qui peut encore être sauvé de ce trimestre et elle calmerait le jeu dans la rue, au grand soulagement des organisateurs de festivals. Bien sûr, cela ne mettrait pas nécessairement fin aux manifs et aux casseroles, qui sont devenues des activités sociales et festives, mais les étudiants devraient accepter ce qu'ils réclament depuis des mois.

Personne n'a évoqué la démission de Jean Charest, ce qui, pourtant, devrait, au moins théoriquement, faire partie des options.

En cas d'échec aujourd'hui, ou demain, Jean Charest pourrait-il décider d'en appeler au peuple, dans un geste solennel, lui dire que l'intransigeance des étudiants et du Parti québécois ne lui laissent pas le choix, et déclencher des élections maintenant (scrutin au début du mois juillet)? C'est douteux, mais pas impossible. Rien ne l'empêcherait de le faire, et on sait qu'un faible taux de participation électoral favorise les libéraux. La convention veut toutefois qu'on ne tienne pas d'élections au Québec entre la Fête nationale et la fête du Travail.

Ce scénario doit néanmoins être tentant pour Jean Charest, survivant politique ultime. S'il y a une bonne nouvelle pour lui à la fin de ce printemps, c'est que malgré toute la grogne ambiante, malgré les manifs et les casseroles, le PLQ reste compétitif, au point où des stratégies libérales parlent de la perspective d'un gouvernement Charest minoritaire avec un certain enthousiasme. Au point où ils en sont...

Il semble en effet que le grand perdant politique des derniers mois soit le PQ. Position changeante, récupération de cause, passé douteux aux yeux des étudiants, M^{me} Marois n'a pas réussi à se détacher en tête de peloton durant cette crise.

Québec solidaire, par contre, pourrait sortir grand gagnant de cette saison agitée. Cela ne paraît pas dans les sondages nationaux, mais le son des casseroles dans certains quartiers de Montréal pourrait être précurseur de victoires dans (en plus de Mercier) Rosemont, Gouin, Hochelaga-Maisonneuve, Sainte-Marie-Saint-Jacques.



Pour joindre notre chroniqueur:
vincent.marissal@lapresse.ca

ACTUALITÉS

Le manifestant fantôme



**PATRICK
LAGACÉ**
CHRONIQUE

Le saviez-vous? La police a tué quelqu'un, dans une manif, la semaine dernière. Sur Facebook et sur Twitter, l'histoire est devenue virale, le symbole d'une certaine brutalité policière. Le premier mort du printemps érablé.

Mais bon, personne n'en parle. Surtout pas les médias.

Trop sensible, trop *hot*, trop délicat.

Comment je le sais?

Je l'ai lu sur le web.

Ce week-end, le témoignage de quelqu'un (qui?) racontant tenir d'un urgentologue (non identifié, bien sûr) que l'homme battu par les policiers était maintenu en vie artificiellement à l'hôpital Saint-Luc (à Sacré-Cœur, selon une autre version) s'est mis à circuler furieusement. Non, en fait, selon d'autres internautes, il était bel et bien mort, ce week-end. Ou paralysé, on ne sait trop, sa moelle épinière ayant été brisée pendant l'arrestation musclée...

D'ailleurs, il y a une photo du type. Une photo de *La Presse*. Horrible: le gars est en sang, inanimé, entouré de policiers et d'ambulanciers.

Évidemment, aussi coupables que les flics dans les commentaires relayant cette histoire, selon les messages reçus: les médias.

Mais si, les médias! Les médias qui, on-le-sait-bien, ont choisi de taire cette histoire pour protéger la police. Mais bon, selon une autre version, les médias n'ont

rien choisi: les flics ont ordonné aux journalistes de se taire. On a écouté, bien sûr...

Mais, vous entendez-vous demander, la famille du type, elle ne proteste pas? Elle n'appelle pas *J.E.*?

Mais non! Le type n'a pas de famille! Il n'y a donc personne pour protester pour lui, pour s'indigner en première page du journal, comme Richard Barnabé, comme Fredy Villanueva.

Comment je le sais?

Je le sais parce que c'est écrit sur le web, c'est écrit dans les 17 millions de messages que j'ai reçus ce week-end relayant cette histoire devenue virale...

Dans ces 17 millions de messages qui me traitent de salaud parce que je cache, moi et mes salopards de collègues journalistes, cette information capitale.

■■■

Sauf que je ne cache rien. Mes collègues non plus.



PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

Le martyr, *La Presse* l'a cherché. *La Presse* le cherche encore! Imitée, sans doute, par d'autres médias montréalais.

d'imagination pour le trouver, le fantôme...

Tous les canaux réguliers par lesquels on vérifie d'ordinaire assez facilement l'authenticité de ce genre d'histoire – les hôpitaux, Urgences-santé, amis, famille, témoins oculaires, etc. – restent muets, cette fois-ci.

Pourquoi? Il y a deux façons de voir ça.

C'est ce que je crois: le gars n'est ni mort ni dans le coma.

■■■

Il y a, dans cette histoire, tous les ingrédients classiques de la légende urbaine. D'abord, le narrateur impossible à retracer. Ensuite, le témoin à la crédibilité en béton (l'urgentologue). Et,

En ce printemps troublant, les faits et les croyances sont au corps à corps, dans une danse macabre.

Car le martyr, *La Presse* l'a cherché. *La Presse* le cherche encore! Imitée, sans doute, par d'autres médias montréalais. Sans trahir de secret d'entreprise, disons que nous déployons des trésors de ressources et

Primo, il y a une conspiration du silence. Quelqu'un, quelque part, ne veut pas que l'histoire du martyr fantôme sorte.

Deuzio, l'histoire du martyr fantôme est une légende urbaine.

bien sûr, ce détail (comme mode): le gars n'a pas de famille...

On peut blâmer Twitter. On peut blâmer Facebook. Mais la légende urbaine a toujours existé: les médias sociaux ne font qu'accélérer un trait

de la nature humaine, celui qui essaie de comprendre un monde complexe en tordant les faits par le cou.

Le *Journal of American Folklore* analyse ces jours-ci les légendes urbaines qui ont suivi le désastre de *Katrina*, à La Nouvelle-Orléans, en 2005. Les légendes les plus perturbatrices aux yeux des gens, nous apprend l'article, sont celles qui offrent le plus grand défi à leur idée de ce qu'est l'ordre.

En ce printemps de désordre, en ce printemps où les matraques fessent parfois sans discernement, où les boules de billard volent, il n'est pas étonnant que les légendes urbaines fusent...

«Le rôle de ces élucubrations est de créer des histoires qui rendent vrais des événements qui défient notre sens de la justice et de la normalité, écrit le professeur Carl Lindahl. Les légendes urbaines basées sur des désastres ne rapportent peut-être pas les faits, mais elles constituent notre façon de dire comment nous nous sentons, et d'adapter les événements à nos convictions.»

Qu'un tas de faits avérés soient suffisants pour nous occuper longtemps n'y change rien: 17 millions de personnes aimeraient que cette histoire de martyr fantôme, tué dans le plus grand secret par les flics, soit vraie. Parce que notre sens de la normalité est défié...

C'est ça, le *hic*: en ce printemps troublant, les faits et les croyances sont au corps à corps, dans une danse macabre. À la fois causes et symptômes du délire ambiant.

Quant à l'homme sur la photo, il serait gentil de bien vouloir se manifester. Sa véritable histoire est sûrement intéressante, elle aussi.

Qu'est-ce qui rend Joey Saputo si confiant ?



Joey Saputo, président du très attendu stade Saputo et de l'Impact de Montréal: la troisième et plus récente équipe canadienne de la MLS (Major League Soccer) est un passionné et un ardent défenseur du soccer. «Je suis persuadé que les équipes professionnelles du Canada développeront de jeunes joueurs qui brilleront au niveau international et profiteront à notre équipe nationale, dit-il. J'ai confiance en l'avenir du soccer au Canada et je suis très heureux de contribuer à son succès.» Voyez notre entretien vidéo avec Joey Saputo en visitant le harryrosen.com.

Monsieur Saputo porte ici des vêtements Tom Ford. Son conseiller vestimentaire est Kirk Witt de notre magasin des Cours Mont-Royal à Montréal. Pour le remercier de sa participation à cette publicité, un don a été fait en son nom à l'organisme PROCURE pour aider à prévenir et à guérir le cancer de la prostate.

HARRY ROSEN

harryrosen.com

Gabriel Nadeau-Dubois accusé d'outrage au tribunal

La poursuite réclame la prison

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Gabriel Nadeau-Dubois, accusé d'outrage au tribunal, risque la prison s'il n'en tient qu'au plaignant.

Alors que les négociations viennent de reprendre à Québec, le co-porte-parole de la CLASSE comparait ce matin au palais de justice de Québec. Il est accusé d'avoir appelé au non-respect d'une injonction obtenue par un étudiant en arts visuels de l'Université Laval, Jean-François Morasse.

On lui reproche ces propos dits à RDI en avril: «Je crois qu'il est tout à fait légitime pour les étudiants de prendre les moyens de respecter le choix démocratique qui a été fait d'aller en grève. C'est tout à fait regrettable qu'il y ait une minorité d'étudiants et d'étudiantes qui utilisent les tribunaux pour contourner la décision collective qui a été prise. On trouve ça tout à fait légitime que les gens

prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève. Et si ça prend des lignes de piquetage, on croit que c'est un moyen tout à fait légitime.»

«Je le fais par conviction de la primauté du droit.»

— M^e Maxime Roy Martel, avocat du plaignant

Pour cette déclaration, la peine minimale correspondrait à des travaux communautaires ou encore à une amende de «quelques milliers de dollars», selon M^e Maxime Roy Martel, l'avocat de M. Morasse. Mais il souhaite une peine plus sévère. «S'il y a culpabilité, j'entends demander l'emprisonnement, annonce-t-il. La peine maximale est d'un an. Je pourrais demander quelques mois, car

l'outrage est grave. Il comporte un élément public, on a incité d'autres gens à ne pas respecter l'ordonnance de la Cour. Et cette incitation avait une grande portée, car [Gabriel Nadeau-Dubois] est très médiatisé.»

M. Nadeau-Dubois est représenté par M^e Giuseppe Sciortino, qui a défendu la CLASSE à quelques reprises durant le conflit. Il offre un «rabaïs» à l'association étudiante, qui paie la défense de son porte-parole. La CLASSE a préféré ne pas commenter davantage le dossier hier.

M. Morasse avait plaidé seul ses demandes d'injonction. Ses frais de dossier lui avaient coûté environ 500\$. Cette fois, des «dons de particuliers» devraient lui permettre de payer ces coûts, a-t-il dit à *La Presse*.

Contributeur au PLQ

Il a demandé au Barreau de Québec de l'aider à trouver un avocat. M^e Roy Martel, qu'il

ne connaissait pas, s'est porté volontaire et travaillera bénévolement. De 2009 à 2011, le jeune avocat a donné 1785\$ à la caisse du PLQ. Ces dons ont été faits après l'entrée en politique de Michel Pigeon, ancien recteur de l'Université Laval. Il voulait «aider» cet homme qu'il connaît «très bien» et pour qui il a «le plus grand respect». M^e Roy Martel assure qu'il ne cherche pas à obtenir la tête du porte-parole de la CLASSE pour des raisons politiques. «Je le fais par conviction de la primauté du droit, explique-t-il. On a le droit de contester les décisions [de la cour] et les lois. Mais il faut le faire par les tribunaux. Dans ce cas-ci, on a fait le contraire. On présume que les injonctions sont mal fondées et on les viole au lieu d'aller en appel. Comme avocat, ça me choque.» On prévoit que les audiences avec plaidoiries commenceront en juillet.

LA «CLAUSE NADEAU-DUBOIS»

Une clause de la loi spéciale adoptée le 18 mai dernier pour encadrer le droit de manifester touche directement ce litige. L'article 31 de cette loi controversée prévoit l'abandon des injonctions. Par contre, on y précise que cela «n'a pas pour effet d'empêcher que des demandes de condamnation pour outrage au tribunal soient introduites ou continuées». Cet article ne ciblait en fait qu'un recours: celui intenté contre le co-porte-parole de la CLASSE. Le PQ l'avait baptisé la «clause Nadeau-Dubois». «Encore une fois, les libéraux s'acharnent sur moi», avait alors dit M. Nadeau-Dubois.

— Paul Journet



L'Amérique du Nord en solde. Faites vite! L'offre prend fin le 4 juin 2012.

Des soldes qui ensoleillent la journée.

ACCUMULEZ 50% DE MILLES-BONIS AÉROPLAN^{MD}!

CANADA: exemples de prix ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessous.

HALIFAX
5 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 119\$ + 75\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
194\$

WINNIPEG
8 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 159\$ + 87\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
246\$

ST. JOHN'S (T.-N.-L.)
5 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 174\$ + 89\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
263\$

CALGARY EDMONTON
8 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 199\$ + 93\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
292\$

REGINA SASKATOON
8 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 199\$ + 93\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
292\$

VANCOUVER
8 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 219\$ + 96\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
315\$

ÉTATS-UNIS: exemples de prix ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessous.

NEW YORK
13 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 109\$ + 89\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
198\$

LOS ANGELES
13 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 199\$ + 118\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
317\$

HOUSTON
13 JUIN - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 232\$ + 95\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
327\$

NASSAU
29 MAI - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 179\$ + 82\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
261\$

BARBADE
29 MAI - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 219\$ + 88\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
307\$

MEXICO
29 MAI - 3 SEPT. 2012
À PARTIR DE 179\$ + 203\$ TAXES/FRAIS/SUPPLÉMENTS
382\$

DESTINATIONS SOLEIL: exemples de prix ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessous.

Réservez sur aircanada.com, en nous appelant au 1 888 247-2262 ou encore, en communiquant avec votre agent de voyages.

aeroplan

aircanada.com



Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Les prix indiqués incluent maintenant les taxes, frais et suppléments et sont basés sur des vols sans escale. Là où Air Canada n'exploite pas de vols sans escale, le prix total peut varier selon l'itinéraire. Certaines destinations peuvent nécessiter des correspondances; dans ces cas-là, le prix total peut être différent ou plus élevé en raison de la variabilité des taxes, frais et autres suppléments. Voyages intra-Canada: des frais allant jusqu'à 20\$ CA l'aller sont exigés dans le cas d'un vol entre le Canada et les États-Unis. Les Antilles et le Mexique: des frais allant jusqu'à 20\$ (CA/US) l'aller pour un deuxième bagage enregistré sont exigés dans le cas d'un vol entre le Canada et les Antilles ou le Mexique. Pour le détail de la franchise de bagages, consultez aircanada.com/bagages. Dans le cas d'un vol exploité par un partenaire commercial d'Air Canada, les frais relatifs aux bagages enregistrés peuvent différer. Les billets doivent être achetés au plus tard le 4 juin 2012. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessus. L'achat à l'avance est requis. Les tarifs peuvent différer selon le trajet, les taxes applicables, les fluctuations des taux de change et les dates de départ et de retour. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux heures et aux jours peuvent s'appliquer. Destinations canadiennes: à moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou des transporteurs aériens Air Canada Express^{MC} (Jazz Aviation LP, Central Mountain Air, Sky Regional Airlines Inc., Air Georgian ou Exploits Valley Air Services Ltd.). Destinations américaines: l'achat des billets 14 jours à l'avance est requis. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessus. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou des transporteurs aériens Air Canada Express^{MC} (Jazz Aviation LP, Central Mountain Air, Sky Regional Airlines Inc., Air Georgian ou Exploits Valley Air Services Ltd.). Les vols peuvent également être assurés par des appareils de United Airlines, membre du réseau Star Alliance^{MD}, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauqua Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, GoJet Airlines ou Mesa Airlines). Les Antilles et le Mexique: l'achat des billets 7 jours à l'avance peut être requis. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation gouvernementale. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessus. Les vols peuvent également être assurés par des appareils de United Airlines, membre du réseau Star Alliance^{MD}, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauqua Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, GoJet Airlines ou Mesa Airlines). Pour obtenir une prime de 50% de milles-bonis Aéroplan, vous devez effectuer votre réservation en ligne sur aircanada.com (éditions canadienne et américaine seulement). Les réservations faites par l'entremise des centres d'appels d'Air Canada ne seront pas admissibles à la prime de 50% de milles-bonis Aéroplan. La prime de 50% de milles-bonis Aéroplan s'appliquera au solde de milles accumulés selon la distance parcourue et les règles d'accumulation de milles des options tarifaires. Par souci de clarté, la prime ne prend pas en compte les milles-bonis accordés en fonction de la classe de service ni les milles-privileges d'Air Canada. Pour accumuler des milles Aéroplan grâce à une réservation effectuée sur aircanada.com, vous devez être un résident du Canada ou des États-Unis et membre Aéroplan au moment de la réservation. Si vous n'êtes pas encore membre Aéroplan, vous pouvez le devenir en vous inscrivant dès maintenant sur le site Web d'Aéroplan (www.aeroplan.com). L'activation des inscriptions au programme peut prendre jusqu'à 72 heures. Pour recevoir la prime de milles-bonis Aéroplan, votre agent de voyages ou vous-même devez fournir votre numéro Aéroplan et celui de vos compagnons de voyage faisant partie de la même réservation lorsque vous effectuez l'achat en ligne sur aircanada.com. Les milles-bonis Aéroplan pour les vols admissibles réservés sur aircanada.com seront accordés pour toute nouvelle réservation faite entre le 29 mai et le 4 juin 2012 pour des voyages effectués entre le 29 mai et le 3 septembre 2012. Seuls les vols assurés par des appareils d'Air Canada ou des transporteurs aériens Air Canada Express au Canada, entre le Canada et les États-Unis de même qu'entre le Canada et les destinations soleil dans les Antilles et au Mexique sont admissibles à cette offre. Pour être admissibles, les segments de vol doivent être effectués avec les options tarifaires (classes de réservation) suivantes: Tango, Tango Plus, Latitude, classe Affaires (Plus bas tarif ou Flexible). Les milles-bonis Aéroplan ne sont pas des milles-privileges d'Air Canada (ils ne concourent pas à l'obtention d'un statut supérieur d'Air Canada), mais ils s'ajoutent à votre solde de milles Aéroplan. Vous devez vous identifier en donnant votre numéro de membre Aéroplan avant de faire votre réservation. Aucun mille Aéroplan ne sera accordé si vous faites votre réservation en tant qu'invité sur aircanada.com. Le numéro de membre Aéroplan ne peut être ajouté et les milles Aéroplan ne peuvent être crédités rétroactivement une fois la réservation finalisée. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Visitez aircanada.com/cyberaubaines pour les détails. ^{MC}Air Canada Express est une marque de commerce d'Air Canada. ^{MD}Star Alliance est une marque déposée d'Air Canada au Canada. ^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Airmia inc.

CRISE ÉTUDIANTE

Manifestation contre la loi d'exception

Des centaines de juristes dans la rue



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

La marche des juristes s'est déroulée dans le calme, sous les applaudissements des badauds.

DAPHNÉ CAMERON

Environ 500 juristes vêtus de leur toge ont manifesté hier soir au centre-ville de Montréal contre la loi spéciale (78), qu'ils considèrent comme une grave atteinte aux droits et libertés.

La marche «silencieuse» a quitté le palais de justice de Montréal en début de soirée et s'est terminée dans le tintamarre des casseroles, à la place Émilie-Gamelin, point de rendez-vous de la 35^e manifestation nocturne contre la hausse des droits de scolarité.

Certains avocats parmi les plus éminents, comme M^e Pierre Poupart et M^e Véronique Robert, qui représente certains des étudiants arrêtés depuis le début du mouvement de grève, étaient du groupe. Ils arboraient l'emblématique carré rouge sur leur toge.

Les notaires et les avocats descendent très rarement en tant que groupe dans la rue pour protester. Les organisateurs ont expliqué qu'ils portaient la toge afin «de rappeler la dignité inhérente à leur profession, et au système de justice fondé sur la primauté du droit et le respect des libertés fondamentales».

Les badauds applaudissent

La marche s'est déroulée dans le calme, sous les applaudissements des badauds. Comme le prévoit la loi qu'ils contestent, les organisateurs ont fourni leur trajet au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La manifestation n'a donc pas été déclarée illégale, contrairement à la manifestation nocturne des étudiants.

Selon l'un des organisateurs, M^e François Desroches-Lapointe, avocat à la SAAQ, les malaises concernant la loi d'exception sont multiples. «Par rapport au droit de manifestation, comment l'exercice de manifestations est encadré, cela peut être problématique aux yeux de certains. Beaucoup de personnes m'ont aussi dit que les amendes qui peuvent être imposées sont préoccupantes. La délégation de pouvoirs semble aussi problématique pour plusieurs», a-t-il expliqué.

Les juristes voulaient aussi montrer leur préoccupation devant la perte de confiance prévisible d'un nombre croissant de citoyens envers les institutions judiciaires à la suite de l'adoption de cette loi, a-t-il dit.

— Avec David Santerre et La Presse Canadienne

Manifestation nocturne Des joueurs de casserole de plus en plus frondeurs!

Pendant que les leaders étudiants négocient à Québec, des milliers de manifestants ont encore pris la rue hier soir, à Montréal mais aussi dans plusieurs autres villes, comme Gatineau et Québec, où la police a procédé à des arrestations de masse.

À Montréal, il y en a eu de toutes les couleurs. Deux tonitrueuses manifestations de joueurs de casserole ont animé les rues. Lune d'elles était formée des groupes de Villeray et de la Petite-Patrie, et devait regrouper entre 3000 et 4000 personnes à son plus fort.

Au début de ce désormais populaire mouvement, les artistes de la batterie de cuisine manifestaient en petits groupes sur les trottoirs et traversaient les rues aux feux rouges. Mais ils sont aujourd'hui de plus en plus frondeurs: ils bloquent les rues, y marchent à contresens et y font de bruyants sit-in.

De la place Émilie-Gamelin, la 35^e manifestation nocturne s'est aussi mise en branle après avoir été déclarée illégale par le SPVM en vertu du règlement municipal P6, avant même qu'un pied ne soit mis dans la rue.

De nombreux feux d'artifice ont été lancés, mais aucun méfait n'était signalé au moment de mettre sous presse.

— Daphné Cameron et David Santerre

fido 

----- Nous allons -----
plus loin que l'illimité

Forfaits illimités
Tous avec textos illimités

À partir de
20\$
par mois!

FidoTROC

Changez pour Fido, échangez votre téléphone usagé et économisez sur un nouvel appareil!

FidoDOLLARS

Accumulez-les et économisez sur votre prochain téléphone!

Fido à l'écoute

Parlez à un conseiller lorsque vous nous appelez, pas à un système automatisé

C'est ça l'AVANTAGE Fido

Faites des vagues avec nos téléphones intelligents



BlackBerry®
Bold™ 9790
75\$

Économisez
375\$

HTC
One™ S
150\$

Économisez
400\$

Motorola
RAZR®
30\$ 50\$

Économisez
495\$

avec certaines Ententes Fido de 3 ans*

MAGASINS FIDO

ANJOU

Les Galeries d'Anjou

BELOEIL

600, boul. Laurier

BOUCHERVILLE

Promenades Montarville

BROSSARD

Mail Champlain

Place Portobello

DOLLARD-DES-ORMEAUX

Galerias des Sources

GRANBY

Galerias de Granby

GREENFIELD PARK

3310, boul. Taschereau

LASALLE

Carrefour Angrignon

Place Newman

LAVAL

3100, boul. Concorde Est

1637, boul. Daniel-Johnson

Carrefour Laval

Centre Laval

LONGUEUIL

Métro Longueuil

Place Longueuil

MONTRÉAL

35, rue Beaubien Est

6700, avenue Côte-des-Neiges

4960, boul. Décarie

4328, rue Henri-Bourassa Est

680, rue Jarry Est

436, rue Jean-Talon Ouest

5150-A, rue Jean-Talon Ouest

2900, rue Masson

1042A, avenue Mont-Royal Est

101, avenue Mont-Royal Ouest

3451, rue Ontario Est

10539, boul. Pie-IX

1314, rue Ste-Catherine Est

1004, rue Ste-Catherine Ouest

3820, rue St-Denis

7024, rue St-Hubert

3758, boul. St-Laurent

1111, rue St-Urbain

1221, rue St-Zotique Est

6295, rue Victoria

3920, rue Wellington

Centre commercial Côte-St-Luc

Centre Domania

Centre Eaton

Centre Wilderton

Complexe Desjardins

Galerias Normandie

Place Alexis Nihon

Place Bourassa

Place de la Cathédrale

Place Montréal Trust

Place Versailles

Place Ville-Marie

POINTE-AUX-TREMBLES

Centre de la Pointe

POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Claire

REPENTIGNY

Galerias Rive-Nord

ROSEMÈRE

Place Rosemère

ST-BRUNO

Promenades Saint-Bruno

ST-EUSTACHE

367, boul. Arthur-Sauvé

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

600, rue Pierre-Caisse

ST-JÉRÔME

Carrefour du Nord

ST-LÉONARD

4505, boul. Métropolitain Est

Centre commercial Le Boulevard

Centre d'achat Langelier

TERREBONNE

321b, montée des Pionniers

Galerias Terrebonne

VILLE DE MONT-ROYAL

Centre Rockland

VILLE ST-LAURENT

961, boul. Décarie

Place Vertu

► FUTURE SHOP

BEST BUY

la cabine 
sans fil

SANS-FIL etc...


COSTCO

► CENTRE HI-FI

◀ WAVE SANS FIL ▶

Walmart 



 Sans contrat de type balance

C'est le temps de changer.

Consultez fido.ca, passez en magasin ou appelez au 1-866-301-3436.



Les offres peuvent être modifiées sans préavis. Des frais uniques d'activation de 35 \$ s'appliquent : un crédit de ce montant sera porté à votre facture si vous procédez à une nouvelle activation de votre Entente Fido de 2 ou 3 ans sur certains forfaits. Des frais de récupération des économies sur l'appareil et (ou) des frais d'annulation de service s'appliquent conformément aux modalités de votre entente. 1. Frais de temps d'antenne additionnel, frais d'interurbain, frais d'itinérance, frais de transmission de données, frais liés aux options, frais de service d'urgence 9-1-1 provinciaux (s'il y a lieu) et taxes sont en sus et facturés mensuellement. Minutes de temps d'antenne local seulement. Les forfaits comprennent les textos envoyés du Canada à un numéro de sans-fil canadien. Textos entrants et sortants à tarification additionnelle (alertes, messages liés au contenu et aux promotions), textos internationaux envoyés (sauf pour certains forfaits) et textos envoyés en itinérance ne sont pas inclus et sont facturés aux tarifs en vigueur. Sous réserve des Modalités de service et de la Politique d'utilisation acceptable de Fido ; fido.ca/modalites. 2. L'offre s'adresse, dans les magasins participants, aux nouveaux clients qui achètent et activent un téléphone Fido dans le cadre d'un forfait mensuel. Sous réserve des Modalités du programme FidoTROC, accessibles à fido.ca/fidotroc. Limite de un (1) téléphone par échange (consistant en un téléphone usagé) par personne. 3. Sous réserve des Modalités du programme Fido Récompenses, accessibles à fido.ca/modalites. 4. Dans le cadre d'une nouvelle activation et d'une Entente Fido de trois ans avec un forfait mensuel d'au moins 25 \$ et une option Données admissible (par exemple, option 10 \$ / 100 Mo exclue). Taxes en sus. ^{MC}Des éléments de cette page sont reproduits à partir des travaux créés et partagés par Google et utilisés selon les modalités décrites dans la licence Creative Commons 3.0 Attribution License. Tous les autres noms de marque et logos appartiennent à leurs titulaires respectifs. Fido & dessin, FidoTROC, FidoDOLLARS et Fido à l'écoute sont des marques de commerce utilisées par Fido Solutions. © 2012



**DÉSORMAIS,
EMPRUNTEZ LA
VOIE DE LA
MOBILITÉ EN
TOUTE SÉCURITÉ.**

VOICI BLACKBERRY MOBILE FUSION.

Dorénavant, tous vos appareils mobiles BlackBerry®, iOS et Android personnels ou d'affaires peuvent accéder à vos données et applications commerciales sans problème à partir d'une seule et même plateforme de gestion sécuritaire. Pour savoir comment cette nouvelle approche mettra fin au chaos de la mobilité, visitez blackberry.com/mobilefusion.

 **BlackBerry**
Osez

ACTUALITÉS

Lundi noir à *The Gazette*NATHALIE COLLARD
MÉDIAS

La salle de rédaction du quotidien *The Gazette* sera amputée d'environ un cinquième de ses effectifs au cours des prochains jours. Il s'agit d'une des nombreuses mesures d'austérité imposées aux 10 journaux de la chaîne canadienne Postmedia en réponse à la chute de ses revenus publicitaires.

L'éditeur Allan Allnut en a fait l'annonce à ses employés hier après-midi. Il a en outre invité les employés qui le désiraient à se prévaloir d'un programme de départs volontaires au cours des prochaines semaines.

Dans une note interne que *La Presse* a obtenue, Allan Allnut fait référence au *Times-Picayune* de La Nouvelle-Orléans qui, après 175 années d'existence, vient d'annoncer qu'il ne publiera plus que trois numéros par semaine. «Voilà une preuve de plus que les médias en Amérique du Nord font face à des défis de taille en raison de la chute des revenus publicitaires.» Il ajoute que dans le cas des journaux comme *The Gazette*, «ne rien faire n'était pas une option».

Tous les postes de la rédaction seront donc révisés à la lumière des besoins du numérique. Qu'est-ce que cela signifie concrètement? La présidente de la Guilde des employés de journaux de Montréal, Mona Leroux, l'ignorait encore hier après-midi. «Je sors d'une réunion et je n'en sais pas plus que ce qui est écrit dans la note. Combien de gens exactement seront touchés dans la salle de rédaction? Est-ce que c'est 20



The Gazette a pignon sur rue depuis quelques années rue Sainte-Catherine.

ou 25 personnes? Je ne le sais pas. Les directeurs de chaque section doivent rencontrer leurs employés au cours des prochains jours.»

De son côté, Paul Godfrey, grand patron de Postmedia

Nous voulons réduire le coût de nos infrastructures et nous concentrer sur le numérique», a-t-il ajouté, sans toutefois préciser sous quelle forme.

Une version iPad de *The Gazette* ou d'un autre journal de la

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

En plus des coupes dans la salle de rédaction, *The Gazette* doit revoir le nombre de pages et la répartition de ses cahiers, ainsi que l'impression du journal afin de réduire le nombre de presses utilisées.

« Une grande partie de ces revenus perdus sont redirigés vers des entreprises numériques de propriété étrangère qui, sans aucune réglementation, ont accès à l'auditoire canadien et sont responsables de l'érosion des revenus de nos médias. »

– Paul Godfrey, grand patron de la chaîne Postmedia

joint par *La Presse* en fin de journée hier, n'était pas en mesure de dévoiler le nombre exact d'employés qui allaient perdre leur emploi au pays. «Nous sommes en train de regarder ça, a-t-il déclaré.

chaîne Postmedia n'est pas prévue à court terme. Est-ce que Postmedia a envisagé de concentrer ses activités sur le web seulement? «Cette option n'était pas sur la table», a répondu Paul Godfrey.

Chaque section devra tenter de «faire plus avec moins».

La mise en page des journaux de Postmedia sera plus que jamais concentrée à Hamilton, déjà responsable d'une grande partie

des activités de révision, de titrage, etc. «Les salles de rédaction vont se concentrer là où elles peuvent être compétitives, c'est-à-dire dans les nouvelles locales», a expliqué Paul Godfrey à *La Presse*.

The Gazette n'est pas le seul journal de la chaîne Postmedia à subir des coupes sévères.

Trois autres quotidiens – *Calgary Herald*, *Edmonton Journal* et *Ottawa Citizen* – voient disparaître leur parution dominicale, alors que le *National Post* ne publiera plus le lundi pour le troisième été consécutif. «Ensuite, nous étudierons l'horaire de publication du *National Post* et nous aviserons», a déclaré Paul Godfrey.

C'est la deuxième fois en moins d'un mois que Postmedia réduit ses dépenses. Au début du mois de mai, son agence de nouvelles interne, Postmedia News, a retranché 25 postes de son bureau d'Ottawa et annoncé le retour des 10 journaux de la chaîne dans le giron de *La Presse Canadienne*.

Dans une note qu'il a fait parvenir à l'ensemble des employés de Postmedia, Paul Godfrey n'a pas caché son amertume à l'endroit des Huffington Post et Google de ce monde. «Nous savons que les revenus publicitaires de la presse écrite sont en déclin dans l'ensemble de notre industrie, a-t-il affirmé. Une grande partie de ces revenus perdus sont redirigés vers des entreprises numériques de propriété étrangère qui, sans aucune réglementation, ont accès à l'auditoire canadien et sont responsables de l'érosion des revenus de nos médias.»

On devrait savoir plus précisément quels employés seront touchés au cours des prochains jours.

Des mauvaises herbes récalcitrantes poussent maintenant au Québec

Des agronomes s'inquiètent de la présence de souches résistantes aux herbicides

MARIE ALLARD

La présence de mauvaises herbes résistantes aux herbicides a été confirmée dans cinq localités du Québec l'été dernier, contre une seule en 2010. En Montérégie et dans les Laurentides, des plants de petite herbe à poux – dont le pollen cause le rhume des foins –, mais aussi de morelle

noire de l'Est et d'amarante à racine rouge ont survécu à l'épandage d'herbicides dits du groupe 2.

«La résistance à ces herbicides passe souvent sous le radar, mais ça peut causer des problèmes aux producteurs agricoles», a expliqué à *La Presse* François Tardif, professeur au département de phytologie de l'Université

de Guelph. C'est l'équipe de M. Tardif qui a formellement identifié ces plantes récalcitrantes à l'occasion de tests effectués en laboratoire, l'hiver dernier.

Dans la province, un total de six espèces résistantes à différents herbicides a été répertorié au fil des ans, a indiqué Danielle Bernier, agronome-malherbologiste au ministère de l'Agriculture (MAPAQ). Le Québec n'est pas encore officiellement touché par la résistance au glyphosate, très populaire désherbant utilisé avec les semences génétiquement modifiées Roundup Ready de Monsanto, mais cela ne saurait tarder.

Deux mauvaises herbes résistantes au glyphosate ont été détectées en Ontario, soit la grande herbe à poux en 2009 et la vergette du Canada en 2010. «Dans le cas de la vergette du Canada résistante au glyphosate, c'a été comme une explosion, a illustré M. Tardif. On est passé d'un seul cas en 2010 à au moins une centaine de champs documentés présentement.»

Probablement déjà des cas au Québec

Chaque plant de vergette produit «de 10 000 à 100 000 semences, qui peuvent se répandre par le vent à plus de 500 km», a indiqué le professeur. L'arrivée au Québec de plants résistants venant de l'Ontario ou des États-Unis est donc prévisible, si ce n'est déjà fait.

«Cela nous préoccupe beaucoup, a confirmé M^{me} Bernier. Personne ne m'a encore envoyé de plant pour confirmation, mais ça ne m'étonnerait pas qu'il y en ait déjà. Les risques sont très élevés.» Les pesticides agricoles les plus vendus au Québec en 2009 ont été les acides phosphoriques et leurs dérivés, ce qui comprend le glyphosate, avec 41,6 % des ventes.

Ailleurs au Canada, l'émergence d'une troisième espèce résistante au glyphosate, la kochia, a été confirmée en janvier en Alberta par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Sommet sur les plantes résistantes à Washington

Les États-Unis sont plus durement touchés par la

propagation des mauvaises herbes résistantes aux herbicides, au point où la National Academy of Sciences a organisé un sommet national sur la question à Washington, le 10 mai. Plus de 380 mauvaises herbes résistantes sont répertoriées chez nos voisins du Sud.

«La résistance est devenue assez grave pour que les législateurs s'y intéressent, a dit M. Tardif, qui s'est rendu au sommet. Cela a un impact sur le déficit commercial des États-Unis, puisque les exportations de blé, de soja et de maïs sont importantes. Dans certains États du Sud, des producteurs ont perdu leur ferme parce qu'ils n'étaient plus capables de contrôler les mauvaises herbes et que les prêts leur ont été coupés.»

Pour mater les plantes résistantes, les agriculteurs font appel à d'autres herbicides ou à des cocktails d'herbicides, ce qui inquiète aussi. «Dans le Midwest américain, certaines mauvaises herbes sont maintenant résistantes à quatre ou cinq groupes d'herbicides différents», a expliqué le professeur.

«La résistance des mauvaises herbes démontre que l'utilisation des herbicides a ses limites, a affirmé Christine Gingras, agronome et présidente de Vigilance OGM. Il serait franchement temps d'utiliser adéquatement la rotation des cultures et de revenir aux bonnes pratiques agro-environnementales.»

ÉCHANGEZ VOS ANCIENS BIJOUX POUR DE NOUVEAUX SOUVENIRS



En tant que l'un des plus prestigieux bijoutiers et marques de confiance en Amérique du Nord, Birks vous offre un service hors pair pour la vente sécuritaire de vos vieux bijoux.

Nous vous invitons à contacter votre magasin Birks pour prendre un rendez-vous. Notre acheteur de métaux précieux sera sur place de 10h à 17h les dates suivantes :

LE 4 ET 5 JUIN 2012
1240 SQUARE PHILLIPS • 514.397.2511

LE 7 ET 8 JUIN 2012
CENTRE ROCKLAND • 514.341.5426

LE 9 ET 11 JUIN 2012
FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 514.697.5180

LE 19 ET 20 JUIN 2012
PROMENADES SAINT-BRUNO • 450.461.0011

BIRKS

WWW.BIRKSECHANGEDOR.COM

L'abattoir Levinoff-Colbex suspend ses activités

L'abattoir Levinoff-Colbex, le seul d'importance dans l'est du Canada, cesse ses activités pour une durée indéterminée. «La situation financière de l'entreprise ne lui permet plus de maintenir ses activités habituelles», a annoncé hier en fin d'après-midi la Fédération des producteurs de bovins du Québec dans un communiqué. L'abattoir de Saint-Cyrille-de-Wendover a aussitôt suspendu ses achats d'animaux.

Actionnaire de l'abattoir depuis 2006, la Fédération est ainsi obligée de reporter la mise en place d'un projet de relance, qui prévoit la création d'une coopérative. La Fédération a déjà investi 36 millions dans cet abattoir de bovins de réforme, mais c'est Québec qui assurait sa survie depuis 2010 en garantissant une marge de crédit de 10 millions. Des rencontres avec les créanciers sont prévues.

– Marie Allard

Débat sur l'utilisation de la «taxe santé»

La commission parlementaire sur le projet de loi visant à modifier la façon dont sont allouées les sommes provenant de la «taxe santé» s'ouvre aujourd'hui à Québec. Au départ, le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESS) devait servir uniquement à financer les établissements. Si ce projet de loi est adopté, le gouvernement pourra utiliser ces sommes pour financer à peu près tout dans le domaine de la santé, des groupes de médecine de famille (GMF) à la procréation assistée, en passant par la formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Contrairement à l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), qui y voit un risque de dérapage, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) estime qu'il est impératif que la contribution de 200 \$ des citoyens aille dans les soins de première ligne.

– Sara Champagne



AUCUNE COMPARAISON.
AUCUN COMPROMIS.

SÉRIE-F.

**VOUS VOULEZ LE MEILLEUR ?
VOUS L'AVEZ TROUVÉ.**



OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

OBTENEZ
L'ÉCONOMIE DU MOTEUR V6 DE 3,7 L
OU
LA PUISSANCE DU MOTEUR V8 DE 5,0 L
POUR LE MÊME PRIX.



UN DUR DE DUR LA GAMME DE CAMIONNETTES LA PLUS VENDUE DEPUIS 46 ANS.*



F-150 XLT 4x4 2012 DOTÉ D'UNE CABINE DOUBLE

**9,8 L / 100 km SUR ROUTE
13,4 L / 100 km EN VILLE***

LOUEZ POUR SEULEMENT

369\$*
PAR MOIS

TERME AUSSI COURT QUE 36 MOIS

**TAUX DE FINANCEMENT ANNUEL DE 4,99 %. TERME DE 36 MOIS.
LIMITE DE 20 000 KM PAR AN**

8 850\$ EN RAJUSTEMENTS DE PRIX

LES MEMBRES COSTCO ADMISSIBLES OBTIENNENT
PLUS 1 000\$**

ACOMPTE DE 3 995 \$, 0 \$ DÉPÔT DE GARANTIE. FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE SUR LE CLIMATISEUR INCLUS.

NOS F-150 SONT ÉQUIPÉS D'UNE FOULE DE CARACTÉRISTIQUES

- Climatisation
- Contrôle de stabilité antiretournement avec fonction de stabilisation de la remorque
- Entrée sans clé à télécommande
- Régulateur de vitesse
- Système antidémarrage Securilock
- Jante de 17 po en aluminium usiné
- Verrouillage électrique des portes/glaces électriques
- Console au pavillon avec bacs de rangement et lampes de lecture
- Radio satellite SIRIUS
- Et bien plus...

F-150 XLT 2012 SUPERCREW
L'ÉCONOMIE ET LA PUISSANCE
DU MOTEUR ECOBOOST^{MC}

POUR SEULEMENT
30\$* DE PLUS PAR MOIS
OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE



« ENCORE AUJOURD'HUI, LE F-150 DEMEURE, ET DE LOIN, LA CAMIONNETTE LA PLUS POPULAIRE AU PAYS. »
-JEAN-FRANÇOIS GUAY, L'AUTO 2012



- La puissance d'un V8 allée à l'économie de carburant d'un V6
- La meilleure capacité de remorquage de la catégorie, soit 5 226 kg (11 500 lb)
- Une puissance de 365 ch et un couple de 420 lb-pi

DE RETOUR



LES MEMBRES COSTCO ADMISSIBLES OBTIENNENT UN RABAIS ADDITIONNEL DE **1 000\$****



Allons plus loin

| quebecford.ca |

**AUCUNE COMPARAISON, AUCUN COMPROMIS.
SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE FORD.**

LES APÊTEHS AVISÉS: LES PETITS CARACTÈRES: Les véhicules illustrés peuvent être dotés d'équipements optionnels. Les concessionnaires peuvent louer à prix moindre. Ces offres s'adressent à des particuliers admissibles uniquement, sur approbation du crédit par Credit Ford. Certains clients pourraient ne pas être admissibles au taux d'intérêt annuel le plus bas. Ces offres excluent les frais d'immatriculation, les assurances, le plein de carburant, l'inscription au RDPRM (pour les véhicules loués), la taxe écologique sur les pneus neufs, la TPS et la TVQ. Tous les prix et rabais sont appliqués à partir du prix de détail suggéré par le constructeur (PDSO). Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Pour obtenir tous les détails, consultez votre concessionnaire Ford, ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. * La Série F est la gamme de camionnettes la plus vendue au pays depuis 46 ans selon les statistiques de vente de décembre 2011 dérivées par l'Association canadienne des constructeurs de véhicules. ** Louez le F-150 XLT 4x4 2012 équipé d'une cabine double et d'un moteur de 3,7 L / F-150 SUPERCREW XLT 4x4 2012 équipé d'un moteur EcoBoost au taux d'intérêt annuel de 4,99 % pour un terme allant jusqu'à 36 mois et un acompte de 3 995 \$ / 3 699 \$ / 3 399 \$ incluant 7 500 \$ / 1 000 \$ / 1 000 \$ en rabais du constructeur et 1 500 \$ / 1 000 \$ en contribution du concessionnaire. L'obligation locale réelle est de 17 279 \$ / 17 279 \$ / 17 279 \$ / 18 359 \$ / 18 359 \$ / 18 359 \$ et le prix total d'acquisition est de 30 149 \$ / 30 499 \$ / 30 499 \$ / 33 249 \$. Les taxes sont exigibles sur l'acompte et sur le montant total du prix de financement à la location, après déduction de tout rajustement de prix. Certaines conditions de Costco de 1 000 \$ CAN de réduction à l'achat ou à la location de la plupart des véhicules Ford ou Lincoln 2012 ou 2013 ne s'appliquent qu'à la location de deux (2) véhicules par numéro de membre de Costco uniquement. Cette offre est transférable aux personnes vivant dans le même foyer qu'un membre admissible de Costco. Les taxes s'appliquent avant la déduction de 1 000 \$ CAN. ** © 2012 SIRIUS CANADA INC. - SIRIUSXM®, le logo SIRIUSXM®, de même que les noms et logos des stations sont des marques de commerce de SiriusXM Radio Inc. utilisées en vertu d'une licence.

De série sur la plupart des véhicules Ford avec abonnement de 6 mois prépayé

ACTUALITÉS

COMMISSION CHARBONNEAU

Montréal demande le statut de participant

KARIM BENESEAIEH

Parce qu'elle pourrait être « considérablement affectée » par le rapport de la commission Charbonneau, la Ville de Montréal demande à y avoir le statut de participante. Ses avocats pourraient ainsi accéder à l'ensemble de la preuve, proposer ou contre-interroger des témoins, convoquer des experts et faire des plaidoiries.

Ils auront 15 minutes, le 4 juin prochain, pour convaincre la Commission de la pertinence de cette demande.

La Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, présidée par la juge France Charbonneau, a été annoncée le 19 octobre 2011. Il s'agissait de la réponse du gouvernement Charest à plus de deux ans de reportages dévastateurs sur la collusion et la corruption d'entrepreneurs et d'élus, notamment.

« À l'échelle du Québec, la Ville de Montréal est l'un des principaux donneurs d'ouvrage en matière de construction, peut-on lire dans le sommaire décisionnel remis aux membres du comité exécutif. Son intérêt important et direct aux travaux de la Commission est évident [...]. La Ville rencontre donc tous les critères d'un participant. »

La décision de demander ce statut a été prise par le comité exécutif mercredi dernier. On rappelle dans ce document que le conseil municipal de Montréal s'est unanimement prononcé à deux reprises, le 1^{er} décembre 2009 et le 2 février 2010, sur la nécessité



Si la Ville de Montréal obtient le statut de participante à la commission Charbonneau, ses avocats pourront accéder à l'ensemble de la preuve, proposer ou contre-interroger des témoins, convoquer des experts et faire des plaidoiries.

PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

d'instituer une telle enquête publique. L'intérêt de la contribution de la Ville aux travaux est « indéniable », juge-t-on. Obtenir le statut de participante permettra également à la Ville d'avoir accès à toute la documentation déposée devant la Commission « pour poursuivre son travail de révision des processus d'octroi de contrats en vue de contrer la collusion, la corruption ou les conflits d'intérêts ».

Une quinzaine de demandes

La commission Charbonneau offre deux statuts aux personnes et aux groupes qui ont un intérêt à ses travaux: participant et

intervenant. Le premier implique un « intérêt important et direct » ainsi que la possibilité d'être touché par le rapport. Dans le second cas, l'intérêt doit simplement être « réel » ou reposer sur une expertise particulière. À la date limite, hier à 17h, 15 personnes ou organismes avaient demandé un statut particulier, notamment l'Association de la construction, le Barreau du Québec, la FTQ-Construction, le gouvernement du Québec et le maire de Mascouche, Richard Marcotte.

Tous pourront s'expliquer le 4 juin prochain. La commission Charbonneau ne donnera pas sa réponse séance tenante,

mais « peu après », a précisé son porte-parole, Richard Bourdon.

La semaine dernière, le comité exécutif de Montréal a en outre mandaté son service des affaires juridiques pour représenter les fonctionnaires et employés appelés à témoigner. Le 15 mai dernier, le conseil municipal avait confirmé que les élus dans cette situation pourraient également obtenir de l'assistance judiciaire. Celle-ci n'est toutefois pas garantie à ceux qui obtiendraient le statut de participant ou d'intervenant: ils devront démontrer que la protection assurée par la Loi sur les cités et villes s'applique à leur cas.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Justice À 85 ans, un marchand d'art risque la prison

Pendant plus de 40 ans, Bernard Desroches, considéré comme un grand connaisseur dans le milieu de l'art canadien et québécois, a tenu une galerie d'art à Montréal. Aujourd'hui, à 85 ans, il pourrait se retrouver en prison. En 2009, M. Desroches a plaidé coupable à des accusations de vol de tableaux. En fait, il a vendu une trentaine de tableaux qui lui avaient été confiés en consignment et a gardé l'argent. La procureure de la Couronne, Marie-Ève Rodrigue, demande une peine de prison ferme de 12 à 18 mois. Elle estime à environ 300 000 \$ la valeur des tableaux, parmi lesquels on comptait un Riopelle, un Cosgrove et un Laliberté. M^e Luc Trempe, qui représente l'accusé, a fait valoir l'âge avancé de son client. « Il s'est retrouvé dans une situation très difficile, il était saisi à gauche, à droite. Il croyait toujours à un remboursement. Mais comment se refait-on à 80 ans? », a demandé M^e Trempe. L'avocat a par ailleurs expliqué que M. Desroches a des problèmes rénaux et qu'il a été traité pour dépression. M. Desroches a déjà eu des démêlés avec la justice en 1999 dans une affaire semblable, pour laquelle il a été absous en 2001. La victime dans ce cas était Marc Bellemare, qui allait devenir ministre de la Justice.

— Christiane Desjardins



NOUS OFFRONS FIÈREMENT DE L'ASSURANCE AU QUÉBEC DEPUIS 1845



L'expertise et le soutien de nos courtiers partenaires ont aidé la RSA à devenir l'un des plus grands fournisseurs d'assurances au Canada. Ensemble, nous offrons une gamme complète de solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises du monde entier. Nous offrons fièrement de l'assurance au Québec depuis 1845.

ASSURANCES DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS | courtierRSA.ca

CHANTIERS ROUTIERS

26 millions pour promouvoir les transports en commun

BRUNO BISSON

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) et ses partenaires de la région métropolitaine investiront plus de 26 millions dans la promotion et la création de nouveaux services de transports en commun, afin de pallier la congestion routière découlant des 1400 chantiers d'infrastructures prévus dans la région de Montréal d'ici à la fin de l'année.

Le «comité sur la mobilité des personnes et des biens», formé il y a un an par Québec et les municipalités de la région métropolitaine, a rendu public hier une nouvelle série de mesures anticongestion visant principalement à mieux communiquer les renseignements sur les entraves et à offrir des solutions de rechange fonctionnelles à l'usage de l'automobile.

Des voies réservées aux autobus seront aménagées sur 33 km de routes et de grandes artères (voir encadré) afin d'accélérer les déplacements des usagers ou de contourner des chantiers majeurs comme ceux du pont Pie-IX, entre Laval et Montréal, et de l'échangeur A20/A25/route 132, sur la Rive-Sud.

Stationnements incitatifs

Le site internet Québec 511, qui répertorie déjà les chantiers routiers du MTQ, présentera désormais les chantiers d'infrastructures des municipalités et de la société fédérale des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de même que la localisation des stationnements incitatifs des gares de train de banlieue et d'autobus. Les usagers pourront

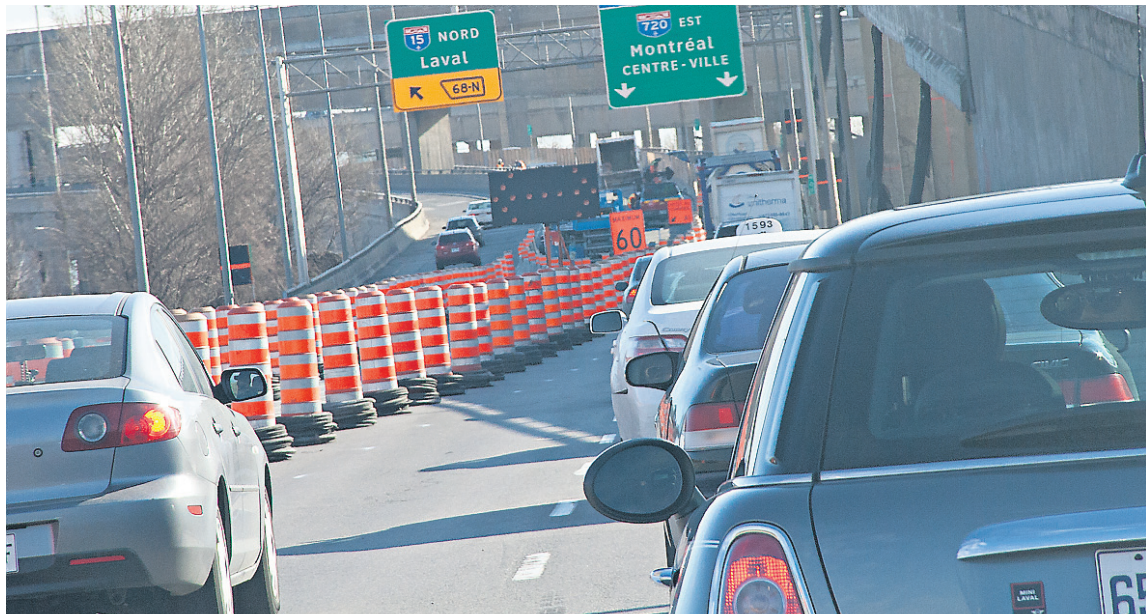


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Au total, 1400 chantiers d'infrastructures sont prévus dans la région de Montréal d'ici à la fin de l'année.

aussi obtenir des choix d'itinéraires en fonction des travaux routiers en cours.

Des efforts particuliers seront aussi faits afin de persuader les automobilistes de modifier leurs habitudes de déplacement en leur offrant des passages gratuits ou des rabais à l'achat d'un premier abonnement annuel aux services de transports collectifs de la région métropolitaine.

Certains services d'autobus seront bonifiés, des chantiers prévus pour cette année seront reportés et des centaines de places de stationnement seront ajoutées dans des gares d'autobus et de trains de banlieue à Montréal, à Laval et sur la Rive-Sud.

La plupart de ces mesures seront mises en œuvre pour la rentrée de septembre ou peu

après au cours de l'automne. Un des projets les plus prometteurs, soit l'aménagement de voies réservées aux autobus sur l'autoroute 40 entre les boulevards Saint-Charles et Cavendish, dans l'ouest de l'île de Montréal, n'est toutefois prévu que pour l'an prochain.

Ce comité a été créé l'an dernier à la demande des élus de

la région métropolitaine, qui se plaignaient de l'absence de coordination entre leurs services et le MTQ. L'automne dernier, une série de mesures totalisant 110 millions ont été mises en place sur les routes et dans les réseaux de transports collectifs, en collaboration avec le Ministère, les villes et les sociétés de transports en commun.

DES MESURES INCITATIVES

› Distribution aux automobilistes de 50 000 laissez-passer valides pour cinq allers-retours sur tous les réseaux de transports collectifs (avec inscription à la carte OPUS).

› Un mois gratuit à l'achat d'un premier abonnement annuel aux transports en commun (rentrée 2012).

› Abonnement annuel aux transports collectifs pour 2013 au même coût qu'en 2012.

NOUVEAUX SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS

1 33 km de voies réservées

a) Pour la rentrée 2012
› Boulevard Pie-IX (Laval) : du boulevard Saint-Martin au pont Pie-IX (direction sud)

› Boulevard Pie-IX (Montréal) : entre les rues Jarry et de Charlevoix (direction nord)

› Boulevard Henri-Bourassa : entre les boulevards Saint-Michel et Lacordaire (deux directions)

› Boulevard Léger : entre les boulevards Lacordaire et Henri-Bourassa (direction ouest)

› Boulevard de la Concorde, à Laval (direction est)

› Route 132 (Boucherville), entre le boulevard de Montarville et l'échangeur A25/A20/route 132 (direction ouest)

b) Automne 2012
Prolongement de la rue Marc-Cantin (Technoparc) et aménagement des voies réservées dans les deux directions

c) Pour 2013
Voies réservées sur l'A40 entre les boulevards Saint-Charles et Cavendish (dans les deux directions)

2 819 places de stationnement - trains de banlieue

› Gare Vimont - environ 200 places

› Gare Pointe-Claire - environ 100 places

› Gare Saint-Constant - environ 200 places

› Gare Candiac - 319 places et 6 quais d'autobus (automne 2012)

3 785 places de stationnement - gares d'autobus

› Châteauguay - 185 places et 5 quais d'autobus additionnels

› Laval - 100 places dans l'axe du boulevard de la Concorde

› Laval - 400 places temporaires sur le boulevard Saint-Martin

› Chambly - 100 places et 5 quais d'autobus additionnels (automne 2012)



POURQUOI CONDUIRE QUAND VOUS POUVEZ PILOTER?

BERLINE CTS 2012
PROPULSION ARRIÈRE

MISE DE FOND	PAIEMENT	LOCATION
0\$	489 \$/MOIS	48/MOIS
1999\$	445 \$/MOIS	48/MOIS
4999\$	382 \$/MOIS	48/MOIS

TRACTION INTÉGRALE
DISPONIBLE POUR 20\$ DE PLUS PAR MOIS*
COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION



COUPÉ CTS

Moteur V6 de 3,6 L développant 318 chevaux

SRX 2012

MISE DE FOND	PAIEMENT	LOCATION
0\$	569 \$/MOIS	48/MOIS
1999\$	525 \$/MOIS	48/MOIS
4999\$	460 \$/MOIS	48/MOIS

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION



Moteur V6 de 3,6 L développant 308 chevaux



PROGRAMME ENTRETIEN SUPÉRIEUR²

CADILLAC DE LAVAL
2800, BOUL. CHOMEDEY
450 681-0028

CHALUT JOLIETTE
250, BOUL. ANTONIO-BARRETTE
514 861-4859

DESCHAMPS SAINTE-JULIE
333, BOUL. ARMAND-FRAPPIER
450 649-9333

GRAVEL DÉCARIE
6100, BOUL. DÉCARIE
514 342-2222

GRAVEL ÎLE-DES-SŒURS
1000, BOUL. RENE-LÉVESQUE
514 769-5353

LE RELAIS MONTRÉAL
9411, AVENUE PAPINEAU
514 384-6380

PLAZA SAINT-LAURENT
10480, BOUL. HENRI-BOURASSA O
514 332-1673

VISION LA PRAIRIE
150, BOUL. TASCHEREAU
450 659-5471

Cadillac
offrescadillac.ca

L'Association des concessionnaires Cadillac du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles neufs berline CTS à transmission automatique 2012 (6DM691387M00) et SRX 2012 (6N26261SA). Les frais liés à l'inscription au ROPRM, si applicables, et les droits sur les pneus sont en sus et payables à la livraison. Le modèle illustré peut comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. 1. Prix à l'achat de 38 155 \$ pour la CTS à propulsion arrière, de 40 310 \$ pour la CTS à propulsion intégrale et de 42 693 \$ pour le SRX. Paiements mensuels basés sur une location de 48 mois, à un taux de location de 0,9 % pour la berline CTS et de 1,9 % pour le SRX. Sur approbation de crédit de la Financière Cadillac Corporation. Limite annuelle de 20 000 km, 0,20 \$ par kilomètre excédentaire. Première mensualité exigible à la livraison. Aucun dépôt de sécurité requis. Transport (1 550 \$) et taxe de climatisation (100 \$) inclus. Immatriculation, assurance, droits et taxes en sus. Comprend un rabais (avant les taxes) de 2 500 \$ pour la berline CTS et de 1 000 \$ pour le SRX. Ce rabais est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant et est offert aux particuliers seulement. 2. Programme Entretien Supérieur de Cadillac sans frais de 4 ans ou 80 000 km. Selon la première éventualité. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMQ Québec (excepté la région de Gatineau - Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de la Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peuvent être requis. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 888-446-2000 ou visitez gm.ca.

ACTUALITÉS

PROTECTION DES ANIMAUX AU QUÉBEC

UNE LOI QUI ABOIE MAIS



PHOTO FOURNIE PAR MICHELINE ROBITAILLE

Au Québec, il est souvent moins coûteux de payer une amende, lorsqu'on enfreint la loi provinciale, que d'apporter aux installations les modifications requises.

Il est considéré comme le meilleur ami de l'homme et vit dans près d'un foyer québécois sur deux. Mais dans la loi québécoise, le chien est un simple bien comme les autres. Et rien n'indique que cela changera à court terme.

▶ Regardez notre vidéo sur lapresse.ca/videos



STÉPHANIE VALLET



HUGO MEUNIER

Malgré un projet de loi et de nouveaux règlements visant à mieux protéger les animaux, les défenseurs des bêtes restent sur leurs gardes: la loi manque de mordant, dénoncent-ils, et elle ne parviendra pas à enrayer les usines à chiots.

Des consultations ont lieu depuis hier à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi P-51, qui modifie la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Le 14 juin, le règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens entrera aussi en vigueur.

Il était temps, selon l'Animal Legal Defense Fund, un organisme à but non lucratif américain qui protège les intérêts des animaux dans le système judiciaire. L'organisme place le Québec au bas du classement des provinces en matière de législation sur la protection des animaux. Juste avant le Nunavut.

« Cette année, le classement reste inchangé malgré les modifications apportées récemment à la loi, car elles sont insuffisantes », explique Sophie Gaillard, directrice adjointe, défense des animaux SPCA.

Un bien comme les autres

Si les cas extrêmes de cruauté envers les animaux sont assujettis au Code criminel, donc du ressort du gouvernement fédéral (voir encadré), la loi provinciale n'entraîne que des amendes et, en de rares cas, l'interdiction de garder des animaux. L'application de cette loi a été confiée à ANIMA-Québec, qui a des inspecteurs et une entente de service avec la SPA de l'Estrie.

Actuellement, au Québec, ceux qui maltraitent des animaux sont passibles d'amendes de 600\$ (1800\$ en cas de récidive). En Ontario, la même infraction peut valoir une amende de 60 000\$ assortie d'une peine de 24 mois d'emprisonnement.

Au Québec, il est donc souvent moins coûteux de payer l'amende que d'apporter aux installations les modifications requises, a relevé

le rapport sur le bien-être des animaux de compagnie, dirigé par Geoffrey Kelley en 2009.

« Le projet de loi P-51 parle de 600 à 75 000\$ potentiellement selon les infractions », précise Hélène Trépanier, médecin vétérinaire à la direction de la santé animale et de l'inspection des viandes du MAPAQ.

Les nouveaux règlements

La directrice de la défense des animaux à la SPCA de Montréal, Alanna Devine, a fait partie du comité Kelley sur les nouveaux règlements qui entreront en vigueur le 14 juin. Elle interviendra aujourd'hui à l'Assemblée nationale aux consultations publiques concernant le projet de loi P-51. « La loi a encore besoin de nombreuses modifications. Il y a déjà une bonne amélioration concernant les amendes, mais le statut psychologique des animaux n'y est nullement mentionné. De plus, aucune distinction n'est faite entre un chenil ou un refuge temporaire et une usine à chiots, où les chiens sont gardés en cage de manière permanente », précise M^{me} Devine.

La juriste croit également que le projet de loi améliorera les conditions de vie des animaux mais ne fera pas disparaître les usines à chiots.

« Le projet de loi P-51 ne limite pas le nombre d'animaux gardés au même endroit et ne laisse pas la porte ouverte à aucune réglementation concernant la stérilisation des chats et des chiens dans les refuges. Rien non plus sur la vente d'animaux par internet, qui est un autre gros problème, car cela ne permet aucune traçabilité ni comptabilité », ajoute-t-elle.

Inspecteurs mandatés

Selon Hélène Trépanier du MAPAQ, la principale avancée de la réglementation est de préciser certains éléments de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Le règlement insiste sur les normes d'habitat: les structures, le bâtiment, les cages. « On va chercher d'autres éléments comme tenir des registres. On dit aux gens quoi faire pour que les animaux soient en santé et en sécurité. La coalition nationale des animaux de compagnie avait défini une usine à chiots comme "un élevage où la qualité est

inférieure". En précisant et en renforçant les règles, on va s'assurer d'une meilleure qualité », explique-t-elle.

De son côté, Martine Lachance, professeure de droit à l'UQAM et directrice du Groupe de recherche international en droit animal (GRIDA), souligne que les conditions de garde des chiens et des chats ont certes été précisées, mais non renforcées.

« On peut encore garder un animal toute sa vie dans une cage. On vient de créer de beaux murs dorés autour de l'animal. C'est une chose d'établir des normes, mais une autre de les faire respecter. C'est là que le bât blesse et c'est la différence entre le Québec et l'Ontario », précise-t-elle.

En Ontario, on compte plus de 200 inspecteurs mandatés pour faire respecter une des lois les plus strictes et coercitives d'Amérique du Nord. Bien que depuis 2005 le MAPAQ ait augmenté le nombre de ses inspecteurs de 5 à 40, il s'agit, selon sa propre définition, de personnes ayant été désignées par le ministre, soit des employés d'ANIMA-Québec, mais également des SPA et des SPCA.



PHOTO FOURNIE PAR MICHELINE ROBITAILLE

Au Québec, ceux qui maltraitent des animaux sont passibles d'amendes de 600\$.

LA CROISADE D'UN DÉPUTÉ

Le député péquiste André Simard s'impatiente. Après avoir fait pression sur l'Assemblée nationale pour que soit adopté le projet de loi 51, les résultats se font toujours attendre, dénonce l'élu de Kamouraska-Témiscouata et porte-parole de l'opposition en matière d'agriculture et d'alimentation.

Le ministre de l'Agriculture, Pierre Corbeil, a adopté son projet de loi en décembre. Mais les histoires d'usines à chiots continuent d'éclabousser le milieu.

M. Simard accuse le ministre Corbeil de prendre ce dossier à la légère. « La population trouve la situation scandaleuse depuis longtemps, il ne manque qu'une volonté politique pour nous donner les outils de contrer légalement et criminellement les délinquants. »

Vétérinaire de formation, André Simard a ce dossier particulièrement à cœur. « L'amélioration sera toujours possible, tout n'est pas réglé, mais je suis aussi conscient que c'est un pas dans la bonne direction », indique-t-il à propos du projet de loi.

DES AVANCÉES NON NÉGLIGEABLES DÈS LE 14 JUIN 2012

- > Toute personne possédant plus de cinq chiens ou chats devra tenir un registre sur leur provenance.
- > Des normes de garde visent à faciliter le travail des inspecteurs sur le terrain.
- > Les animaux devront être toilettés pour prévenir inconforts et maladies, mais aucun examen médical n'est rendu obligatoire.
- > Le propriétaire devra avoir un protocole d'exercice.
- > Les chatons et chiots ne pourront être sevrés avant l'âge de 8 semaines.
- > Aucun animal ne pourra être euthanasié en présence d'un autre animal.

QUI NE MORD PAS

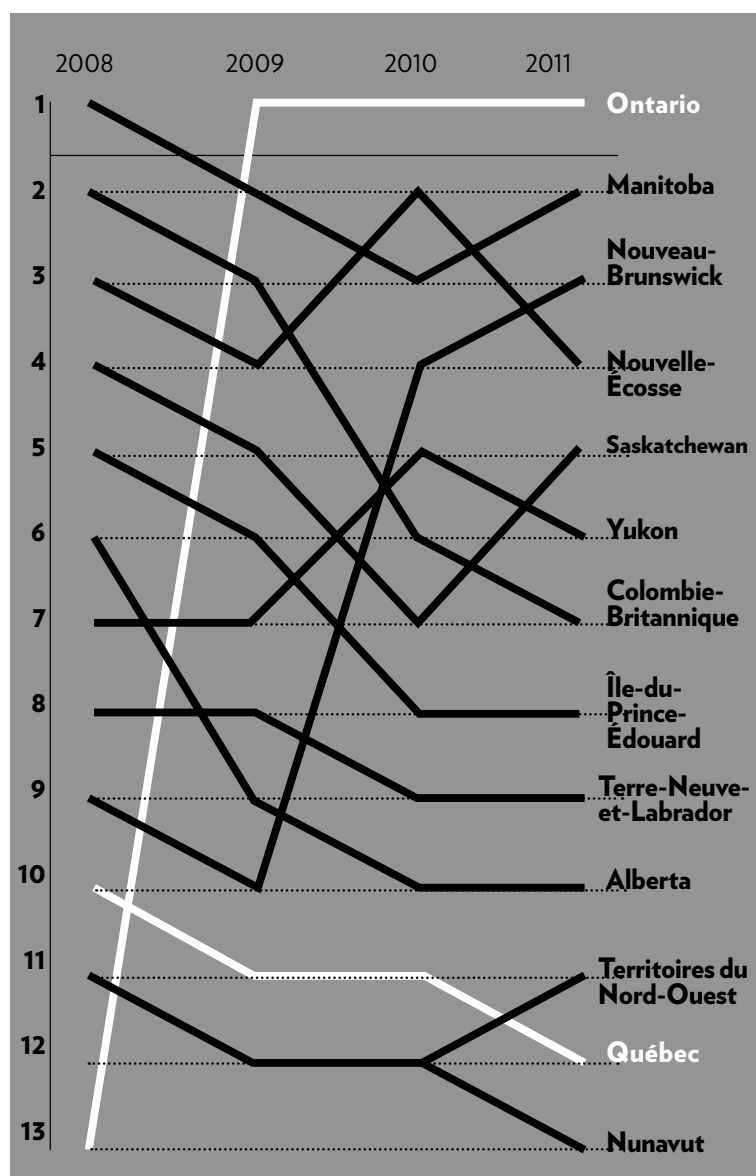


En Ontario, on compte plus de 200 inspecteurs mandatés pour faire respecter une des lois les plus strictes et coercitives d'Amérique du Nord, contre 40 au Québec.



PHOTO FOURNIE PAR ANIMA QUÉBEC

Des dispositions de la loi, datant du XIX^e siècle, considèrent toujours l'animal comme un objet.



Le Québec occupe la 12^e place du classement canadien par province en matière de législation pour la protection des animaux mis sur pied par l'Animal Legal Defense Fund. L'Ontario reste en tête avec l'une des législations les plus mordantes d'Amérique du Nord adoptée en 2008.

DES DISPOSITIONS DU XIX^e SIÈCLE

« LES ÉLEVEURS SONT MORTS DE RIRE »

« Service de secours et urgence animale », peut-on lire au bas de la carte de visite de Micheline Robitaille, menue blonde en croisade depuis des années contre la cruauté envers les animaux.

L'inaction des autorités et des instances reconnues l'a d'abord motivée à se transformer en justicière de la cause animale. Les usines à chiots demeurent ses cibles principales.

Elle a débuté en organisant des conférences pour sensibiliser les gens à l'existence des usines à chiots. « Les gens ont alors commencé à m'écrire pour dénoncer toutes sortes de choses », souligne cette militante.

Depuis, elle rapporte toutes sortes de situations et porte plainte auprès des organismes reconnus. Plusieurs restent lettre morte, mais M^{me} Robitaille persiste, insiste et surtout, dérange.

Elle qualifie de « mauvaise » sa relation avec ANIMA-Québec et le MAPAQ, où se trouvent les seuls inspecteurs reconnus. « On me répond toujours la même chose : nous accusons réception de votre plainte », déplore-t-elle.

Elle critique durement la nouvelle loi, qui n'impose aucune limite au nombre de chiens que l'on peut garder dans un chenil. « Les éleveurs sont morts de rire. Tant que le ministère du Revenu ne s'en mêlera pas, on ne verra pas de gros changements. »

La militante est épuisée de voir à la télévision des histoires d'usines à chiots démantelées. Mais pas au point d'abandonner sa lutte. « Je n'ai pas le choix... », soupire-t-elle.

Les cas extrêmes de cruauté envers les animaux relèvent du Code criminel, donc du gouvernement fédéral. Plusieurs dispositions de la loi, qui datent du XIX^e siècle, considèrent toujours l'animal comme un objet.

« On a tenté à plusieurs reprises depuis 10 ans de définir ce qu'est un animal et de faire reconnaître son caractère sensible, car il n'existe aucune mention à ce sujet où que ce soit du point de vue législatif », précise la spécialiste en droit des animaux Martine Lachance.

Une vraie définition ferait pourtant toute la différence puisqu'elle reconnaîtrait une vie psychologique au meilleur ami de l'homme. En 2003, le projet de loi C-10B définissait l'animal comme « toute entité autre qu'un

être humain capable de ressentir la douleur ». Appuyé par la plupart des groupes de l'industrie animale, par des groupes de protection des animaux ainsi que par les partis de la Chambre des communes, il n'a cependant pas été adopté au Sénat avant le déclenchement des élections. « Il ne faut pas oublier que ce changement de statut aurait un impact notamment sur les animaux de laboratoire. Pensez-vous que les lobbys agricoles, de chasse, autochtones et pharmaceutiques auraient laissé passer ça? », demande M^e Lachance.

Seulement 1% des plaintes en matière de cruauté entraînent des poursuites, dont le tiers seulement mènent à des condamnations en raison des difficultés à prouver le geste.



MINI.CA

LES JOYAUX DE LA COURONNE.

VOICI NOS TOUTES NOUVELLES ÉDITIONS SPÉCIALES.

FAITES LA CONNAISSANCE DES MINI BAYSWATER, BAKER STREET ET HIGHGATE.

Tirant leur nom de trois célèbres quartiers de Londres, nos rutilantes et toutes récentes MINI Édition spéciale rendent hommage à notre fier héritage britannique. Nous avons pris les modèles préférés de tous et les avons tirés à quatre épingles, avec des couleurs exclusives, des badges personnalisés, des roues sur mesure et plusieurs autres caractéristiques. Aucun doute, vous attirerez l'attention.

TAUX DE FINANCEMENT À PARTIR DE

0,9 %*

FAITES VITE. L'OFFRE SE TERMINE LE 31 MAI.



Pour plus de détails, passez chez l'un de nos concessionnaires ou visitez MINI.ca

MINI BROSSARD
8500, boul. Taschereau Ouest
Brossard (Québec)
450 445-MINI (6464)
MINIbrossard.com

MINI LAVAL
2450, boul. Chomedey
Laval (Québec)
514 773-MINI (6464)
MINIlaVal.ca

MINI MONT ROYAL
4070, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
514 289-MINI (6464)
MINImontroyal.ca



3 ANS / 50 000 KM SUR TOUS NOS MODÈLES



Photos des véhicules à titre indicatif seulement. *Les taux de financement sont fournis par Services financiers MINI, sous réserve d'approbation du crédit. Les concessionnaires sont libres de fixer leurs propres prix et d'exiger des frais d'administration, ce qui modifie le taux de financement. L'offre est valide jusqu'au 31 mai 2012. Le véhicule doit être livré au plus tard le 31 mai 2012. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire MINI pour obtenir tous les détails. †Les modèles MINI 2012 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien sans frais de 3 ans ou 50 000 km, selon la première éventualité. © MINI Canada, 2012. « MINI », le logo MINI, tous les noms de modèles MINI et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à MINI sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

POLITIQUE

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Une centaine de scientifiques



CHARLES CÔTÉ

La fermeture de cinq laboratoires fédéraux qui surveillent la pollution chimique dans les lacs et les océans soulève l'indignation dans les milieux scientifiques au pays.

Environ 200 chercheurs et professeurs demandent au premier ministre Stephen Harper de revenir sur cette décision prise par Pêches et Océans Canada dans la foulée du dernier budget fédéral.

Peter Hodson, professeur de biologie à l'Université Queen's, à Kingston, a fait parvenir une lettre en ce sens hier à M. Harper.

« En dernière analyse, les programmes de recherche qui protègent les poissons et les mammifères marins sont les mêmes qui vont protéger les Canadiens et leur économie des effets néfastes de la contamination chimique », écrit M. Hodson dans une lettre que *La Presse* a obtenue.

Les cinq laboratoires de Pêches et Océans Canada qui étudient les polluants chimiques ont subi des coupes importantes ou des fermetures au cours des dernières semaines. Ils sont situés à Sidney (C.-B.), Winnipeg, Burlington (Ontario), Mont-Joli, Moncton et Dartmouth (N.-É.). Depuis plusieurs décennies, ils jouent un rôle crucial dans l'identification des menaces chimiques sur l'environnement. Ces laboratoires ont prouvé, par exemple, la contamination des bélugas par les produits chimiques industriels ou l'effet du phosphore des détergents sur les lacs.

Le ministre fédéral des Pêches et Océans, Keith Ashfield, a jusqu'ici refusé de répondre aux questions de *La Presse* sur les raisons de la fermeture des laboratoires. Hier, aux Communes, il a évoqué la possibilité de privatiser l'un des cinq laboratoires, l'Experimental Lakes Area.

« Les conservateurs veulent travailler dans l'ombre, affirme de son côté Philip Toone, député néodémocrate de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et critique en matière de pêches et océans pour la côte Est. Ils ne veulent plus voir d'études sur les impacts des développements économiques

qu'ils proposent, surtout les hydrocarbures. Le pouvoir discrétionnaire des ministres explose et la surveillance scientifique disparaît. »

Discipline ciblée

Les réponses officielles sur les raisons des coupes sont venues des fonctionnaires du Ministère. Ils rappellent que 400 postes sur 11 000 disparaîtront à Pêches et Océans Canada, soit 4 %, pour

« Il n'y a plus aucune voix à l'intérieur du Ministère pour discuter des risques environnementaux au milieu marin. » — Émilien Pelletier, chimiste

une économie de 79,3 millions.

« Mais c'est 55 emplois et 100 % de tous les postes en écotoxicologie et en chimie de l'environnement, répond M. Hodson. Ils éliminent complètement la discipline. »

Pourquoi cette discipline a-t-elle été ciblée ?

« Pêches et Océans Canada repositionne l'utilisation de ses ressources consacrées à la

recherche vers des secteurs prioritaires qui soutiennent directement la gestion des pêches et la conservation », affirme-t-on.

« Le Ministère mettra fin aux activités de recherche sur les effets biologiques des contaminants et des pesticides. Le Ministère mettra sur pied un groupe consultatif pour assurer que les priorités ministérielles sont atteintes. Un fonds de recherche de 1,4 million sera établi pour permettre au Ministère de faire face aux priorités. »

Parmi les scientifiques qui ont perdu leur poste, mentionnons le biologiste Peter Ross, de l'Institut des sciences de la mer de Sidney, en Colombie-Britannique. Il est l'un des plus grands experts mondiaux de la pollution chimique touchant les mammifères marins.

Le vétérinaire pathologiste Daniel Martineau, de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, est signataire de la lettre. Selon lui, les coupes fédérales sont « dévastatrices autant pour la science que pour le milieu environnemental » et elles témoignent d'un choix idéologique.

« Avec tous les problèmes environnementaux que l'on a maintenant, le gouvernement

Harper a choisi simplement de supprimer les moyens qu'il avait de détecter la pollution », dit-il.

« Les mammifères marins, c'est comme les humains, ajoute-t-il. Ils sont en haut de la chaîne alimentaire. On a d'abord trouvé que les bélugas étaient contaminés. Ensuite, Peter Ross a trouvé que les orques l'étaient encore plus. Ça nous montre ce qui va nous arriver par la suite. On voit que les mères inuites sont contaminées par des produits chimiques et transmettent les contaminants à leurs enfants par le lait maternel. Et, dans une moindre mesure, les mères du reste du continent aussi. Tout ça a commencé par être observé chez les mammifères marins. C'est de la recherche qui a été faite en partie à Pêches et Océans Canada. »

Émilien Pelletier, éminent chimiste, titulaire de la chaire de recherche du Canada en écotoxicologie marine, estime que « ces coupes sont désastreuses non seulement pour le ministère des Pêches et Océans, mais pour tout le Canada ». « Il n'y a plus aucune voix à l'intérieur du Ministère pour discuter des risques environnementaux au milieu marin », a-t-il affirmé dans un courriel à *La Presse*.

Le projet de loi spéciale pour mettre fin à la grève au CP est déposé

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Le gouvernement Harper est passé de la parole aux actes, hier, lorsqu'il a déposé un projet de loi d'exception qui forcera le retour au travail des employés du Canadien Pacifique (CP). Une décision qui enrage leur syndicat et l'opposition, qui accusent Ottawa de priver les travailleurs de leur droit de grève.

La ministre du Travail, Lisa Raitt, a fait savoir dès la semaine dernière qu'elle interviendrait si le conflit de travail devait perdurer. Elle a mis sa menace à exécution hier, jour où les parlementaires rentraient à la Chambre des communes après une semaine de relâche.

Le gouvernement Harper calcule que la grève qui paralyse le transport de certaines marchandises coûte un demi-milliard par semaine à l'économie canadienne.

Il a dépêché cinq ministres à une conférence de presse pour défendre son projet de loi spéciale. Les ministres du Travail, des Transports, de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Industrie ont tous souligné l'impact de la grève du CP sur les différents secteurs de l'économie.

« Les entreprises font leurs libres choix d'affaires, a affirmé



PHOTO DARRYL DYCK, LA PRESSE CANADIENNE

Le syndicat des Teamsters, qui représente les travailleurs du CP, a réservé un accueil poli au projet de loi d'exception. Il estime que la nomination d'un arbitre forcera la direction à négocier avec plus de sérieux.

le ministre des Transports, Denis Lebel. Mais quand l'ensemble de l'économie de notre pays nous demande d'intervenir, c'est ce que nous faisons. »

Consolider la reprise économique

Les conservateurs affirment que leur projet de loi vise à

consolider la reprise économique. Ils ont demandé à l'opposition de l'appuyer et ont accusé le Nouveau Parti démocratique (NPD) de défendre les « intérêts syndicaux » plutôt que « l'intérêt public ».

Mais le NPD a opposé un refus catégorique à cette demande. Son critique en

matière de travail, Alexandre Boulerice, affirme que la loi spéciale est une attaque directe contre le droit des travailleurs — et pas la première, puisque les conservateurs ont aussi forcé le retour au travail des employés de Postes Canada et d'Air Canada.

« Les conservateurs nous disent qu'ils veulent défendre

l'économie, a-t-il souligné. Eh bien, l'économie, c'est les travailleurs et les travailleuses qui dépendent dans leur communauté, dans leur ville, dans leur village. Si on coupe leur salaire, si on coupe leur pension, puis le régime de retraite, ça fait du mal à l'économie, ça. »

Arbitre

Le projet de loi pourrait être adopté dès jeudi. Une fois en vigueur, il forcera le retour au travail des 4800 employés du CP, en grève depuis mercredi dernier.

Il placera aussi l'issue du conflit de travail entre les mains d'un arbitre. Ottawa nommera en effet une tierce partie afin d'imposer une convention collective aux travailleurs.

Le syndicat des Teamsters, qui représente les travailleurs, a réservé un accueil poli au projet de loi d'exception. Il estime que la nomination d'un arbitre forcera la direction à négocier avec plus de sérieux. Son vice-président, Doug Finsson, a accusé la direction du CP d'avoir négocié de mauvaise foi au cours des derniers jours.

« Les pourparlers ne sont allés nulle part, et je crois qu'ils ne devaient jamais aller nulle part, a affirmé son vice-président, Doug Finsson. Le CP a toujours compté sur l'aide du gouvernement. »

Le régime de retraite des travailleurs est le principal point de litige dans les pourparlers.

La porte-parole du Canadien Pacifique, Breanne Feigel, n'a pas rappelé *La Presse*.

Nouvelles règles de l'assurance-emploi

Les travailleurs saisonniers sont condamnés à l'aide sociale, juge l'opposition

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — En imposant de nouvelles règles d'admissibilité au programme d'assurance-emploi, le gouvernement Harper va inévitablement condamner des travailleurs saisonniers à l'aide sociale, ce qui alourdira le fardeau financier des provinces, selon les partis de l'opposition.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Parti libéral (PLC) ont profité de la première journée de la reprise des travaux parlementaires, hier, pour dénoncer la réforme que propose le gouvernement conservateur au programme de l'assurance-emploi.

La ministre des Ressources humaines, Diane Finley, a indiqué la semaine dernière que certains chômeurs devront accepter n'importe quel emploi à moins d'une heure de route de leur domicile s'ils veulent rester admissibles aux prestations d'assurance-emploi.

Selon les nouvelles règles, le « prestataire fréquent » devra accepter « tout travail » pour lequel il est qualifié, à 70 % de la rémunération précédente, après six semaines de prestations, ce qui inclut les deux semaines du délai de carence initial.

À l'unisson, les premiers ministres des provinces atlantiques ont critiqué ces nouvelles

« Personne ne devrait être surpris de l'attitude des conservateurs : c'est leur premier ministre qui a dit que les gens de l'Atlantique ont une culture de perdants, qu'ils dépendent de l'assurance-emploi. Et, pour la ministre des Ressources humaines, l'assurance-emploi, c'est attrayant, c'est même lucratif. Un beau cadeau pour les paresseux

« Personne ne devrait être surpris de l'attitude des conservateurs : c'est leur premier ministre qui a dit que les gens de l'Atlantique ont une culture de perdants, qu'ils dépendent de l'assurance-emploi. » — Thomas Mulcair

mesures, d'autant plus que le gouvernement Harper n'a pas consulté les provinces avant d'accoucher de cette réforme et qu'il n'en a pas été question durant la dernière campagne.

Aux Communes, hier, le chef du NPD, Thomas Mulcair, a accusé les conservateurs de tout mettre en œuvre pour créer « du cheap labor pour McDonald's »,

qui vivent de la pêche, de l'agriculture et de la forêt », a ironisé M. Mulcair. Le chef du NPD a ajouté que des candidats conservateurs défaits aux dernières élections étaient traités aux petits oignons par le gouvernement Harper en obtenant des postes au sein de l'appareil de l'État, alors que les chômeurs, eux, se font couper les vivres.

Le chef intérimaire du PLC, Bob Rae, a pour sa part affirmé que cette réforme, combinée aux changements annoncés au programme de sécurité de la vieillesse (l'âge d'admissibilité passera graduellement de 65 ans à 67 ans), entraînera d'énormes coûts pour les provinces. « Il n'y a pas que les travailleurs et les employeurs qui seront affectés par ces changements. C'est aussi une question qui troublera les provinces. Cette question va au fond de la fédération, au fond de la nature du Canada. Pourquoi augmenter les coûts des provinces sans même les consulter? », a lancé M. Rae.

Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a rejeté ces accusations. « Le but de notre politique est d'assister les personnes au chômage pour qu'elles trouvent un emploi. C'est la raison pour laquelle le projet de loi est devant la Chambre et c'est la raison pour laquelle on agit afin d'aider les gens à trouver un vrai emploi, afin qu'ils puissent soutenir leur famille », a-t-il dit.

Assurance-emploi Le PQ souhaite un rapatriement

Avec la réforme de l'assurance-emploi annoncée par le gouvernement fédéral, il est plus que jamais nécessaire de rapatrier ce programme, plaide le PQ. Ses députés Bernard Drainville et Dave Turcotte ont réitéré cette demande du parti, hier. Selon M. Turcotte, cela permettrait de gérer le programme « selon [les] valeurs » des Québécois. Le PQ s'inquiète particulièrement pour les régions, où beaucoup d'emplois dépendent d'industries saisonnières et cycliques comme le tourisme. La réforme fédérale incitera ces travailleurs à se trouver un autre type d'emploi dans leur région, ou carrément à déménager. Selon M. Drainville, la réforme est davantage conçue « pour les besoins de l'Alberta que pour ceux du Québec ». En plus d'adapter le programme aux besoins du Québec, son rapatriement permettrait d'économiser 200 millions par année, selon Michel Bédard, ancien actuaire en chef du programme fédéral d'assurance-emploi de 1990 à 2003.

— Paul Journet

Colère internationale

Le gouvernement syrien au banc des accusés pour le massacre de Houla

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Les démentis du régime de Bashar al-Assad n'ont pas impressionné la communauté internationale: les Nations unies et plusieurs de ses membres ont blâmé le gouvernement syrien, hier, pour le massacre qui a fait une centaine de morts dans le village de Houla, dont le tiers étaient des enfants.

Dans une déclaration adoptée à l'unanimité, le conseil de sécurité de l'ONU

« Le nombre d'enfants présumés morts est un reflet fidèle du mépris total du régime pour l'humanité et la décence. » — John Baird, ministre des Affaires étrangères

a déclaré le gouvernement syrien responsable de la « série de bombardements par des tanks et l'artillerie gouvernementale contre un quartier résidentiel ».

Le Conseil « exige » aussi que le gouvernement syrien « cesse immédiatement d'utiliser des armes lourdes » dans les villes syriennes rebelles et « retire immédiatement ses troupes et ses armes lourdes » des villes pour les cantonner dans leurs casernes, conformément au plan de paix du médiateur Kofi Annan.

La résolution a été adoptée par les 15 membres du conseil, y compris la Russie, alliée fidèle du régime al-Assad.

Pression sur la Russie

Le secrétaire britannique aux Affaires étrangères, William Hague, n'a guère hésité lui non plus à accuser le gouvernement syrien, hier. Il s'est envolé pour Moscou afin de tenter de convaincre la Russie d'utiliser son influence auprès de



Des observateurs de l'ONU à la morgue de Houla. Le massacre survenu samedi dernier dans cette ville de Syrie a indigné toute la communauté internationale.

PHOTO SHAAM NEWS, AFP

son allié syrien pour qu'il mette fin aux massacres.

À Washington, la Maison-Blanche a fustigé des actes « innommables, d'une brutalité inhumaine ». À Paris, le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius a condamné « les atrocités infligées quotidiennement à son propre peuple par Bachar al-Assad et son régime », soulignant que « la communauté internationale doit se mobiliser encore davantage pour arrêter le martyre du peuple syrien ».

M. Fabius, selon un communiqué du quai d'Orsay, s'est entretenu hier avec Kofi Annan pour faire le point sur la situation. Les deux hommes sont convenus de

« rester en contact étroit, notamment dans la perspective de la tenue prochaine à Paris de la réunion du Groupe des pays amis du peuple syrien ».

À Ottawa, samedi, le gouvernement Harper ne laissait déjà aucun doute quant à ses soupçons sur les origines de la tuerie. « Le nombre d'enfants présumés morts est un reflet fidèle du mépris total du régime pour l'humanité et la décence », a dénoncé le ministre des Affaires étrangères, John Baird, dans une déclaration. Selon la critique du Nouveau Parti démocratique en matière d'Affaires étrangères, Paul Dewar, le gouvernement canadien doit emboîter le pas à la stratégie britannique. Il souhaite que

le ministre Baird s'envole à son tour pour Moscou afin de tenter de convaincre la Russie d'intervenir.

« Il y a une occasion pour la Russie de faire la différence », a souligné M. Dewar. Ils n'ont pas été très impliqués jusqu'ici, plusieurs l'ont critiqué pour cela, mais s'ils le choisissent, ils peuvent définitivement jouer un rôle maintenant. » M. Dewar affirme « qu'une ligne a été franchie » avec la tuerie de Houla. Il croit que cette tragédie risque d'augmenter la pression internationale sur le régime al-Assad et ses alliés.

Dans un communiqué, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu s'est dit « écoeuré » par les

massacres en Syrie. Il a accusé l'Iran et son allié le mouvement chiite libanais Hezbollah d'en être les complices.

Annan débarque

Ces développements sont survenus quelques heures avant l'arrivée de l'émissaire spécial des Nations unies et de la Ligue arabe, Kofi Annan, qui débarquera à Damas ce matin.

Quelque 250 observateurs de l'ONU ont été déployés en Syrie pour vérifier la trêve censée être entrée en vigueur le 12 avril dans le cadre du plan de sortie de crise proposé par M. Annan. Mais ce cessez-le-feu est violé chaque jour, malgré leur présence.

« Ça se passe sur terre, maintenant »



AGNÈS GRUDA
CHRONIQUE

De petits corps ensanglantés, cordés dans leurs linceuls blancs, dans une morgue improvisée. On avait presque oublié la guerre que se livrent opposants et gouvernement en Syrie, depuis 15 mois, voilà que se conflit resurgit sur nos écrans, avec des images d'une cruauté insoutenable.

Sur plus d'une centaine de morts, au moins 32 sont des enfants. Certains ont péri sous des tirs d'artillerie, d'autres ont été froidement exécutés. Cela s'est passé samedi, à Houla, près de la frontière du Liban.

Ces scènes atroces ont provoqué l'indignation. Même le Conseil de sécurité, réuni d'urgence hier, est parvenu pour une rare fois à parler d'une seule voix, avec une résolution qui condamne le massacre.

S'agirait-il donc d'un de ces moments charnières qui, par leur horreur, forcent le monde à réagir? Un peu comme le massacre de Srebrenica a contribué à clore la guerre qui a

ensanglanté la Bosnie pendant trois ans?

J'ai beau chercher, je ne trouve aucune raison de voir, dans les événements

S'agirait-il donc d'un de ces moments charnières qui, par leur horreur, forcent le monde à réagir? Un peu comme le massacre de Srebrenica a contribué à clore la guerre qui a ensanglanté la Bosnie pendant trois ans?

de Houla, le moindre signe annonciateur d'une éventuelle embellie.

Quand on y regarde de plus près, la résolution même du Conseil de sécurité montre que la condamnation de ces assassinats de masse n'est pas si unanime que ça. Au lendemain de la tuerie, la France, l'Angleterre et les États-Unis l'ont rapidement attribuée à l'armée syrienne. Le gouvernement de Damas, lui, a blâmé des « terroristes. »

Mais les observateurs de

l'ONU, présents en Syrie depuis la signature d'un cessez-le-feu, en avril, ont jugé que ces crimes portaient bel et bien la signature de Damas. L'armée syrienne a bombardé des quartiers résidentiels de Houla à l'artillerie lourde. Ce fait est incontestable.

Mais alors, qui étaient les tueurs qui ont exécuté des bambins à bout portant? Pour faire plaisir à la Russie, qui continue de soutenir la

thèse de Damas, le Conseil de sécurité a coupé la poire en deux. Sa résolution se garde bien d'attribuer ces meurtres-là aux troupes du régime, tout en blâmant Damas pour les obus et les mortiers.

Comme si un doute pouvait vraiment subsister à ce sujet. Comme si les opposants armés présents à Houla avant l'offensive du régime, avaient profité de l'offensive gouvernementale pour assassiner leurs propres enfants. Cette thèse ne tient pas

debout. Mais pour avoir la signature des Russes, il fallait faire comme si elle était crédible...

Pas que les opposants de Bachar al-Assad n'aient rien à se reprocher. Le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale sur la Syrie distribue des blâmes aux deux parties. Mais prends bien la peine de mentionner que « les violations les plus graves appartiennent à l'armée et à la sécurité syriennes. »

Voici, en gros, leur modus operandi, selon ce rapport, publié la semaine dernière. Les forces syriennes encerclent et bombardent une ville ou un quartier contrôlé par l'opposition ou abritant des membres de l'Armée syrienne libre. Puis ils y font irruption et installent leurs tireurs d'élite sur les toits. Enfin, ils partent à la recherche d'opposants, maison par maison. « Dans certains cas, des familles entières ont été exécutées. » Le régime ne se gêne pas pour viser des

enfants, souligne aussi ce rapport. Des garçons âgés d'aussi peu que 10 ans sont régulièrement arrêtés et torturés. D'autres sont tués par des snipers.

L'opposition, elle, est de plus en plus militarisée. Le rapport lui reproche d'exécuter de façon sommaire soldats et collaborateurs du régime, et de recourir aux kidnappings, y compris comme moyen de financement. Mais l'assassinat de civils et d'enfants dans les quartiers qu'elle contrôle, ce n'est pas sa tasse de thé...

Mais une fois qu'on a dit ça, on fait quoi? Tant que la Russie et la Chine soutiennent Damas, le Conseil de sécurité est condamné, au mieux, à des résolutions édulcorées, voire à pas de résolutions du tout. La population syrienne reste divisée, le risque d'un scénario à l'irakienne refroidit les ardeurs de ceux qui, en d'autres temps et en d'autres lieux, auraient pu envisager l'option d'une intervention militaire étrangère. Et une récente série d'attentats suicide laisse penser que ce scénario-là a peut-être déjà commencé à se mettre en place...

Finalement, ce qui s'est passé à Houla, ce week-end, n'aura peut-être servi qu'à une chose: faire voler en éclats un cessez-le-feu fragile, qui n'avait fait qu'apaiser les hostilités, sans les arrêter.

Je vous laisse sur cette question poignante, lancé par Mulham al-Jundi, un opposant syrien que je suis sur Twitter depuis plusieurs mois. « Ça se passe sur terre, maintenant! Pouvez-vous faire quelque chose? » demandait-il, hier.

Apparemment, non...

MONDE

Le défi titanesque du ministre chinois de la Santé

Créer 1,3 milliard de cartes-soleil

Depuis 2009, le gouvernement chinois a entrepris d'investir 190 milliards dans son système de santé. Plus de 150 000 médecins de famille seront embauchés d'ici à 2016. Il faut dire que la Chine part de loin : sa dernière liste de priorités inclut l'installation de latrines. Pour mieux comprendre ce chantier titanesque, *La Presse* a suivi vendredi dernier le ministre chinois de la Santé, Chen Zhu, durant une visite d'une journée à Montréal, où il a donné deux conférences, au CORIM et à l'IRCM.

MATHIEU PERREAULT

Créer le plus grand système d'assurance maladie du monde, pour 1,3 milliard d'habitants : c'est la tâche à laquelle s'est attelé Chen Zhu, hématalogue de 59 ans, quand il est devenu ministre de la Santé de la Chine en 2009.

Le boum économique de l'empire du Milieu a créé d'immenses inégalités. Les plus riches ont accès à des soins à la fine pointe, alors que les plus pauvres se font souvent snober par les cliniques qui souhaitent surtout vendre des médicaments et des services à profit. M. Chen, qui a été nommé ministre sans même être membre du Parti



PHOTO REUTERS/CHINA DAILY

Campagne de vaccination à Huaibei, dans la province d'Anhui : 96 % des Chinois sont désormais couverts par l'assurance maladie publique.

communiste, a réussi à faire des miracles.

La proportion de la population couverte par l'assurance maladie étatique a bondi de 30 % à 96 % entre 2003 et 2011, et le remboursement moyen des frais est passé de 14 % à 47 %, selon une récente étude publiée dans la revue *The Lancet*. M. Chen a également réussi à inverser une tendance lourde qui favorisait les investissements publics en santé dans les secteurs riches,

selon les chercheurs du *Lancet*. Au Québec, 75 % des dépenses en santé sont publiques, selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

«Le gouvernement permettait aux hôpitaux de percevoir une commission sur les médicaments», a expliqué M. Chen durant une conférence au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), vendredi matin. «Ça a mené à une surprescription de médicaments. Il va nous falloir changer cela et rémunérer en fonction de l'efficacité.» Rappelons que M. Chen a été classé au troisième rang des personnes les plus influentes en santé dans le monde en 2009 par le magazine *Forbes*.

Médecins de famille

Selon la Banque mondiale, 40 % des dépenses en santé de la Chine concernent les médicaments, soit le double de la proportion québécoise, selon les chiffres de l'ICIS.

Depuis 2009, le gouvernement chinois a entrepris d'investir 190 milliards dans son système de santé – la somme originale prévue était de 124 milliards. Plus de 600 millions de Chinois ont été inscrits à un registre médical électronique – quelque 4500 hôpitaux et 25 000 cliniques participent au projet. Plus de 150 000 médecins de famille seront également embauchés d'ici à 2016.

Les investissements publics en santé permettront également de faciliter la transition de l'économie chinoise pour la faire passer d'une économie axée sur les exportations à une augmentation de la demande intérieure. «La consommation doit augmenter plus rapidement, et la santé jouera un rôle dans ce changement, dit M. Chen. Nos réformes en santé commencent déjà à jouer un rôle dans la transition vers un développement durable sur le plan macroéconomique.»

L'un des instruments que M. Chen veut continuer à mettre en place est l'assurance catastrophe, qui augmente la couverture gouvernementale à 90 % des

L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE

À la mi-mai, une délégation d'experts de la santé publique de Shanghai sont venus visiter leurs vis-à-vis montréalais. C'était leur deuxième visite en six mois. Guy Gélinau, directeur général de la Société du quartier de la santé de Montréal, espère que cela mène à une exportation de l'expertise québécoise dans le domaine de la santé. «Très tôt, quand Shanghai a été jumelée à Montréal, on a fait des démarches pour inscrire la santé publique dans la relation, explique M. Gélinau. On l'a mis au programme lors de la visite du maire il y a deux ans et on a convenu d'un protocole l'automne dernier, avec un échange de professeurs, de résidents, des projets de recherche communs. Notre direction de la santé publique a 500 à 600 médecins de toute nature, c'est une des plus importantes masses critiques en Occident. En mai, ils ont visité le laboratoire de santé publique sur la Transcanadienne pour s'en inspirer pour le laboratoire qu'ils veulent construire. On ne fabulera pas, ils ont 24 millions d'habitants et nous, 1,5 million. Mais on a l'espoir de pouvoir les appuyer dans la construction d'hôpitaux et d'autres projets. Et qui sait, peut-être que les sociétés québécoises qui construisent les hôpitaux universitaires pourront en profiter.»

— Mathieu Perreault

CHEN ZHU ET MONTRÉAL



PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Le ministre Chen est venu à Montréal grâce à Michel Chrétien, ancien directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Le D^r Chrétien a connu M. Chen en 1979, alors qu'il était invité à Shanghai par ses parents, des endocrinologues. En 1995, quand il dirigeait l'IRCM, le D^r Chrétien a invité M. Chen pour trois mois comme professeur invité. Lors de sa conférence à l'IRCM vendredi, le ministre Chen a expliqué ses travaux sur l'utilisation d'une plante chinoise et de l'arsenic pour traiter la leucémie, qu'il mène toujours à Shanghai avec sa femme. L'arsenic est utilisé par la médecine traditionnelle chinoise depuis deux millénaires.

— Mathieu Perreault

frais médicaux et à 100 % pour ceux qui gagnent moins de la moitié du salaire médian d'une région. Huit maladies sont déjà couvertes, ce qui touche 13 % de la population chinoise. Et 12 autres, en majorité des cancers, le seront d'ici à 2015.

Permis de résidence

L'assurance catastrophe devrait inciter les Chinois à épargner moins et à consommer davantage. Mais cela ne sera possible que si l'économie continue à progresser à son rythme actuel, ce dont doutent plusieurs

experts à cause du déficit démographique – il y a de moins en moins d'enfants en Chine.

Le ministre Chen doit aussi composer avec des obstacles en apparence insurmontables. L'un des obstacles à la réforme de la santé est le système de permis de résidence (hukou), qui empêche les campagnards venus travailler en ville de bénéficier des soins de santé publics urbains. Or, durant une entrevue avec *La Presse* après sa conférence au CORIM, M. Chen a refusé à deux reprises de commenter la réforme des hukou.

lait
PRÉSENTE

UN DIMANCHE AU PARADIS

PARCOURS INÉDIT ACCESSIBLE À TOUS
50 km, 3 relais, 11 arrondissements
NOUVEAU Défi Tour de l'Île
Pour cyclistes avertis, 30 km/h, 1 h 30
Une ville sans autos... comme au paradis!

EN COLLABORATION AVEC

Jean Coutu

UN DIMANCHE AU PARADIS

LE TOUR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DIMANCHE 3 JUIN 2012

Aire bleue Info-Féria GazMétro
velo.qc.ca 521-velo

Pour tout savoir et s'inscrire

Desjardins stm TOURISME Montréal metro

Royce 107,0 fm LA PRESSE Montréal Québec

Résultats des tirages du : 2012-05-28

Sprinto 02 08 20 45 49

LOTTO 6/49 3 6 8 9 A

banco 03 05 10 14 16 19 31 33 35 38 46 50 52 53 54 59 61 62 64 65 3 616 04 13 4 5077 18 19 27

Quotidien **Triplex**

Astro Jour - Mois - Année - Signe | **Extra** 8032330

05 SEPTEMBRE 05 SAGITTAIRE

LOTTO 649 30 ANS

Pour les 30 ans du Lotto 649, en plus des millions annoncés, 30 lots bonis de 100 000 \$ seront tirés du 30 mai au 30 juin.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Kenya Explosion dans un centre commercial

Une violente explosion a fait une trentaine de blessés hier dans un centre commercial en plein centre de la capitale kényane, Nairobi. Le premier ministre du pays a dénoncé un «acte de terrorisme», Nairobi ayant été la cible de nombreuses attaques à la grenade au cours des derniers mois. Les violences récentes sont liées à l'intervention militaire du Kenya pour déloger les rebelles islamistes en Somalie.

— Agence France-Presse

LE TOUR DU GLOBE

Tibet
Double immolation

Deux Tibétains se sont immolés par le feu devant un temple prisé par les touristes à Lhassa. C'est la première fois que la vague de suicides par le feu de contestataires du régime chinois atteint la capitale tibétaine étroitement surveillée. L'un des deux hommes est mort et le second a été hospitalisé après le geste désespéré commis dimanche devant le temple de Jokhang. Au moins 34 immolations par le feu ont été recensées depuis mars 2011. — AP



PHOTO FREDRIK PERSSON, ASSOCIATED PRESS
Retour des manifestants, place Tahrir, en Égypte.

Égypte
Attaque contre les locaux d'un candidat

Les locaux du candidat à la présidentielle égyptienne Ahmad Chafiq, ancien premier ministre de Hosni Moubarak, ont été attaqués hier soir au Caire par des inconnus. Un millier de manifestants se sont aussi rassemblés sur la place Tahrir pour protester contre la présence au second tour de la présidentielle de M. Chafiq, un ancien chef d'état-major de l'armée de l'air qui fut le dernier chef de gouvernement de M. Moubarak. — AFP

Pérou
Manif contre une mine

Des employés du secteur minier et des villageois ont de nouveau affronté les forces de l'ordre hier au Pérou, au huitième jour d'un mouvement déclenché contre le groupe suisse Xstrata, accusé de polluer des cours d'eau voisins d'une mine de cuivre. La police a fait usage de gaz lacrymogène et les manifestants ont répliqué en lançant pierres et objets divers. Ce mouvement de protestation a été lancé contre une apparente pollution chimique de deux fleuves. — AFP

Après l'horreur, la colère en Syrie

AGENCE FRANCE-PRESSE

DAMAS — Le médiateur international Kofi Annan s'est dit « horrifié ». Les Syriens, eux, ont crié leur colère grandissante après le massacre de Houla, qui marque un tournant dans l'escalade de la violence en Syrie.

« Je suis personnellement choqué et horrifié par les événements tragiques d'il y a deux jours », a déclaré M. Annan à son arrivée à Damas, en référence au massacre perpétré dans cette ville où 108 personnes, dont une cinquantaine d'enfants, ont péri vendredi, selon l'ONU.

Selon son porte-parole, M. Annan doit rencontrer le président Bachar al-Assad, le général Robert Mood, chef des observateurs en Syrie, ainsi que des représentants de l'opposition et de la société civile.

Cette visite en Syrie, la deuxième de M. Annan depuis sa désignation comme émissaire il y a trois mois, intervient alors que le cessez-le-feu instauré le 12 avril dans le cadre de son plan est plus que jamais ignoré. Dimanche,

87 personnes ont été tuées, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), l'un des bilans les plus lourds depuis la trêve.

« L'ONU nous tue »

Hier, 36 personnes ont encore péri, dont 15 soldats et 2 rebelles, dans de violents combats près de Damas. En soirée, l'OSDH a fait état de tirs et d'explosions entendus dans le village de Taldo, proche de Houla.

Des manifestations massives se sont déroulées pour le troisième jour consécutif pour dénoncer le massacre de Houla. À Habite, dans la province d'Idleb, une banderole proclamait « L'ONU nous tue », témoignant de la colère grandissante des militants contre la communauté internationale accusée d'inaction.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné les autorités pour l'attaque à Houla. Il a dénoncé dans une déclaration adoptée à l'unanimité « des bombardements par les chars et l'artillerie gouvernementale contre un quartier résidentiel ».



PHOTO LOUAI BESHARA, AGENCE FRANCE-PRESSE
Kofi Annan à son arrivée à Damas, hier.

OTTAWA DURCIT LE TON

Le gouvernement Harper a demandé de nouvelles sanctions contre la Syrie, hier, mais il n'entend pas envoyer d'observateurs canadiens dans ce pays. Il exclut également un recours à la force comme en Libye. Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a de nouveau joint sa voix au concert de réprobation contre le régime de Bashar al-Assad dans la foulée du massacre de Houla. Mais cette fois, selon le chef de la diplomatie canadienne, les mots ne suffisent plus. Il souhaite que le Conseil de sécurité adopte des sanctions plus sévères contre Damas. À cet égard, le ministre s'est réjoui de la condamnation par la Russie de la tuerie de vendredi, attribuée aux forces gouvernementales.

— Martin Croteau

Rwanda
Jugé pour génocide à Ottawa

Le procès d'un ancien enseignant rwandais poursuivi pour participation au massacre de près de 2000 Tutsis lors du génocide de 1994 a commencé hier à Ottawa. L'accusé a plaidé non coupable. Il s'agit du deuxième procès du genre au Canada, intenté grâce à la loi contre les crimes de guerre adoptée en 2000. Jacques Mungwarere, 39 ans, est accusé d'avoir pris part à un massacre sur le terrain d'un hôpital où des Tutsis s'étaient réfugiés dans la préfecture de Kibuye. Il est notamment accusé d'avoir tué des enfants et violé des femmes. Immigré au Canada, employé dans une usine de Windsor, en Ontario, où il vivait avec sa femme et ses trois enfants, le suspect a été reconnu à bord d'un bus par un de ses anciens élèves. Il a été arrêté en 2009, au bout d'une enquête de six ans.

— Agence France-Presse

OGILVY
monsieur

30%
de rabais

sur une sélection de marchandises printemps-été

SOLDES

OGILVY ESPACE HOMME AU 4^e
1307, rue Sainte-Catherine Ouest
514.845.4742
ogilvycanada.com

depuis 1866

GRANDE BIBLIOTHÈQUE

50 ANS

Entretien
Série 50 ans de culture

50 ans de radio et de télévision

Regard sur la place des femmes dans l'histoire de la radio et de la télévision au Québec

La journaliste **Françoise Guénette** reçoit **Janette Bertrand**.

Présenté en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal, Canal Savoir et Télé-Québec dans le cadre du 50^e anniversaire du ministère de la Culture du Québec

Le mardi 5 juin à 19 h 30
Auditorium de la Grande Bibliothèque
Billet nécessaire • Gratuit

Cinéma
Riopelle, sans titre, collage, 1999

Film de **Pierre Houle** (Québec, 1999, 55 min), musique de **Michel Cusson**, narration de **Gilles Vigneault**

Présenté en complément à l'exposition *Riopelle – Séries graphiques*

Le jeudi 7 juin à 19 h 30
Auditorium du Centre d'archives de Montréal, 535, avenue Viger Est
Billet nécessaire • Gratuit

Marché aux livres de la Grande Bibliothèque

22 000 romans, essais, guides de voyage et CD retirés des collections de la Grande Bibliothèque seront mis en vente à 2 \$, 3 \$, 5 \$ et 10 \$.
Argent comptant seulement.

Le jeudi 31 mai et le vendredi 1^{er} juin de 10 h à 22 h, le samedi 2 juin de 10 h à 18 h
Hall de la Grande Bibliothèque
Une initiative des Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Pour tout savoir sur les activités culturelles de BANQ et pour réserver des billets : banq.qc.ca

Venez faire connaissance!

Grande Bibliothèque
475, boul. De Maisonneuve Est, Montréal
☎ ☎ Berri-UQAM ou autobus 30, 15 et 125
514 873-1100 ou 1 800 363-9028

Bibliothèque et Archives nationales
Québec

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Pendant ce temps...



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

À force de mijoter dans la marmite (!) du conflit étudiant, de ses retombées et de ses excès, on en oublie presque qu'il existe une vie hors Québec. Notamment dans les régions du globe qui ont eu droit à ce fameux « printemps », le vrai, qui inspire tant les mémorialistes et adulateurs de notre psychodrame local.

...il se passe des choses graves en Syrie, en Égypte, en Indonésie.

Consacrer aujourd'hui quelques minutes à ce survol invite à relativiser les choses. À redonner un sens aux mots banalisés depuis trois mois par un emportement lyrique qui, dans trois mois encore, ne provoquera probablement plus que des sourires nostalgiques et attendris.

■ ■ ■

En Syrie, la brutalité n'est pas policière, mais militaire. Elle n'utilise ni le gaz irritant ni le cheval de parade, mais la mitrailleuse lourde et le char d'assaut.

Elle a fait 13 000 morts en moins de 15 mois.

Pendant cette période, la communauté internationale s'est montrée totalement impuissante à faire cesser ce bain de sang. Vendredi dernier, la détermination du régime de Bachar al-Assad à demeurer en place s'est affichée dans toute son abjection. Quelque 108 civils, dont une cinquantaine d'enfants, ont été massacrés dans la ville de Houla (centre), l'événement étant documenté à la télé et sur le web par des images sordides. Hier, le médiateur désigné, Kofi Annan, s'est dit « horrifié », mais n'avait évidemment pas de solution à offrir.

Le bourreau de Damas est soutenu à divers degrés par Moscou, Pékin et Téhéran.

En Égypte, quel type de droite faudra-t-il conspuer lorsqu'il s'agira de critiquer le pouvoir? Chose sûre, le premier tour de l'élection présidentielle a dégagé, en vue du second tour des 16 et 17 juin, deux candidats dont aucun ne véhicule l'image du progrès.

L'un, Ahmad Chafiq, est un ancien militaire qui a brièvement été premier ministre sous Moubarak – un lourd héritage dont il ne parvient pas à se distancer. L'autre, Mohammed Morsi, est l'homme des Frères musulmans et affirme qu'il est temps de mettre en pratique le slogan de la fraternité voulant que « l'islam est la solution ». Prudent, il présente cette sorte d'énigme à laquelle nous ont habitués certains leaders issus des autres « printemps arabes »: quel niveau de proximité entre l'islam et l'État prônera-t-il?

Certains indices ne permettent pas de débordements d'optimisme. Et les deux chambres du Parlement égyptien sont déjà sous le contrôle des islamistes.

En Indonésie, limiter la liberté d'expression ne se fait pas par l'imposition de quelques règles aux manifestants, mais par la menace pure et simple.

Lady Gaga a dû renoncer à s'y produire comme prévu, dimanche prochain. Certes, on peut considérer la chanteuse comme la championne du « syndrome MTV », c'est-à-dire de la provocation, généralement à teneur sexuelle, comme outil de vente. Mais cela ne change rien à l'affaire. Devant le danger réel qui se profilait, le producteur de la tournée de Lady Gaga a dû céder aux menaces proférées par le Front des défenseurs de l'islam (7 millions de membres), en colère contre « le péché apporté par ce monstre destructeur de la morale ».

Nul doute que les artistes, si chatouilleux en matière de liberté d'expression, protesteront (en portant un carré de... soie transparente?) contre cette censure directe. Brutale. Fasciste, comme on le dit depuis trois mois à propos de tout et n'importe quoi.

DEBATS@LAPRESSE.CA

DIVERSION

Pendant que toute l'attention des médias est concentrée sur les manifestations des étudiants et des casseroles, le gouvernement fédéral modifie sans consultation les conditions de l'assurance-emploi. Les répercussions du projet de loi C-38 seront très néfastes pour la grande majorité des travailleurs canadiens. Mais l'attention est ailleurs...

— Richard Nault, Sainte-Sophie

PROTÉGER LE TOURISME

Ce n'est pas parce que le gouvernement Charest demande une rencontre avec les étudiants qu'il souhaite pour autant leur bien. Il n'y a rien de plus faux. La véritable raison demeure la sauvegarde de la saison touristique, car les visiteurs annulent leur séjour, autant à Québec qu'à Montréal. Cela a de graves répercussions sur la vente des billets de spectacles à un point tel que les festivals accusent un sérieux retard. M. Charest, par surcroît, désire protéger le Grand Prix de Montréal et ses revenus de taxes. Entre vous et moi, c'est drôle de voir qui le premier ministre désire protéger ou pas!

— Simone St-Laurent

LE SENS DE LA COMMUNAUTÉ

Je ne suis pas étudiant. Je ne m'intéresse pas à la question des droits de scolarité. Mais j'ai maintenant un besoin viscéral de participer aux manifestations. D'où peut bien provenir un tel sentiment? J'avais perdu le sens de la communauté et je l'ai retrouvé. Je ne voyais pas d'espace public et j'en ai vu un. La question est plus grande et oppose une génération qui tarde à laisser la place à la suivante.

— François Tremblay, Montréal

LE ROI EST NU

Afin de retrouver la paix sociale, il nous faut travailler à convaincre M. Charest de démissionner. Cet homme a fait assez de mal depuis qu'il détient le pouvoir. Je demande aux membres du Parti libéral, dont je suis loin de partager les idées, de finalement remercier M. Charest. Car contrairement à beaucoup de citoyens, tous partis confondus, M. Charest semble le seul à ne pas réaliser que le roi est nu et n'a plus aucune crédibilité. Sa démission est le premier pas afin de retrouver la paix dans la province. Nous méritons mieux que cet homme qui nous enfonce de plus en plus dans la médiocrité.

— Jean Chenay, Sherbrooke



DROITS RÉSERVÉS / serge.chapleau@lapresse.ca

LAPRESSE.CA/DÉBATS

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

On va s'ennuyer des jeunes

par Ariane Krol



PHOTO ÉRIK LABBÉ, ARCHIVES LE SOLEIL

Résultats à 18h, hier: 8032 répondants

LA QUESTION DU JOUR

Croyez-vous que le boxeur Lucian Bute redeviendra un jour champion du monde?

Oui, 40% Non, 45% Je ne sais pas, 15%



> ROUGES... DE COLÈRE

OPINION

La démocratie, chaque jour

C'est un droit qui ne s'exerce pas seulement aux élections tous les quatre ou cinq ans



ROBERT TREMBLAY

L'auteur est un retraité de l'enseignement. Il réside à Laval.

Quand j'entends les amis du régime proclamer que les mécontents devraient attendre le jour des élections pour exprimer leur désaccord, la rage monte en moi. Comme si la démocratie ne pouvait s'exercer qu'une fois tous les quatre ou cinq ans. La démocratie est un droit que nous devons exercer tous les jours.

C'est vrai qu'on ne peut pas encore comparer Jean Charest à Pinochet ni à tous ces dictateurs renversés par le Printemps arabe, mais si on laisse faire, si on ne parle qu'une fois tous les quatre ou cinq ans, c'est ce qui va nous arriver. Ce qui se passe actuellement dans les rues de Montréal et de plus en plus ailleurs en province nous indique que notre démocratie ici est encore bien vivante, car le peuple peut encore parler, manifester son désaccord et exprimer ses opinions. Par la loi spéciale (78), le gouvernement a tenté de brimer cette démocratie, mais le peuple a réagi, ouf! Notre démocratie est encore vivante malgré Jean Charest, le peuple a désobéi, et c'est bien ainsi.

Certes, il y a eu des dérapages, des arrestations, des gestes d'impatience des manifestants et des policiers. Toutefois, si on fait un rapport entre ces événements et le nombre de participants, les casseurs représentent à peine 1% des manifestants. Va-t-on jeter le bébé avec l'eau du bain? La démocratie vaut bien plus que cela.

Le débat déborde maintenant les demandes étudiantes du gel des droits de scolarité. Le peuple en a assez de Jean Charest et du magouillage du PLQ avec des gens plus ou



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Les casseurs représentent à peine 1% des manifestants. Va-t-on jeter le bébé avec l'eau du bain? La démocratie vaut bien plus que cela.

moins mafieux pour le financement du parti.

Le peuple en a assez de ces primes au rendement de plusieurs millions versés à des gestionnaires lorsqu'ils prennent leur retraite. Moi, j'ai enseigné pendant 34 ans, et à ma retraite, mon patron m'a donné un beau stylo à 19,95\$ ainsi qu'une belle carte de remerciements. On s'est donné la main, je l'ai remercié pour le beau stylo et je suis parti.

Par la loi spéciale (78), le gouvernement Charest a tenté de brimer cette démocratie, mais le peuple a réagi, ouf!

De plus, ma rente de retraite est loin de celle qu'obtiennent ces gestionnaires et hauts fonctionnaires de l'État. Il faut aussi compter tous ces voyages 5 étoiles en première classe et ces repas fastueux et bien arrosés payés sur le bras du gouvernement, c'est-à-dire des contribuables. Le peuple

en a aussi assez de payer les routes, les ponts, les édifices gouvernementaux plus cher que partout au Canada.

Comment, dans un tel contexte, peut-on faire confiance à Jean Charest lorsqu'il nous parle du Plan Nord? Qui en profitera? Ses petits amis plus ou moins mafieux du monde de la construction, ou encore les entreprises minières prêtes à l'engager dans leur conseil d'administration après sa carrière politique, lui assurant ainsi un revenu sans doute très supérieur au mien.

M. Charest, nous ne vous laisserons pas devenir le Pinochet du Québec. Vous devez abroger la loi spéciale (78), et instituer un moratoire jusqu'aux prochaines élections en ce qui concerne les droits de scolarité. J'irais même jusqu'à vous dire de démissionner du poste de chef du Parti libéral avant que la commission Charbonneau vous salisse irrémédiablement et que l'histoire parle de votre règne comme étant celui de la deuxième grande noirceur.

S'il faut sacrifier le Grand Prix et tous les festivals, il faut le faire, car la démocratie vaut bien plus que toutes ces frivolités si rentables.

À BIEN Y PENSER

DÉBATS

Grâce à Jean Charest et cie, toute une génération de Québécois aura pris plaisir aux bienfaits de la marche. Agenda caché? Faut-il y voir un dessein machiavélique pour promouvoir la santé préventive et, du même coup, réduire les sommes faramineuses consacrées au budget de la santé? Bravo! Lâchez pas!

— Laurier Trahan, Gatineau

La sous-classe de chômeurs

Le gouvernement Harper stigmatise les prestataires fréquents



PIERRE CÉRÉ

L'auteur est porte-parole du Conseil national des chômeurs.

Nous savions depuis le dépôt du budget Flaherty à la fin du mois de mars, et donc dans le cadre du projet de loi C-38, que le gouvernement conservateur avait l'intention d'abroger l'article 27 de la loi de l'assurance-emploi ayant trait à la définition de l'emploi non convenable.

Ce faisant, il bouleversait tout ce qui encadre et définit la relation de droits et d'obligations entre le prestataire d'assurance-emploi et la Commission. Ainsi, l'emploi « non convenable » qu'un prestataire pouvait refuser sans crainte de perdre « son chômage » deviendrait « convenable », et son refus entraînerait la perte des prestations. On nous annonçait du même coup qu'une nouvelle définition serait inscrite aux règlements de l'assurance-emploi, règlements qui ne nécessitent pas l'approbation du Parlement.

Nous avons l'imagination fertile, je l'avoue, mais jamais nous n'aurions pu anticiper le projet déposé par la ministre des Ressources humaines, Diane Finley, le 24 mai, tant il relève d'un esprit calculateur et pernicieux.

Ainsi, on prévoit créer trois catégories de chômeurs, distinguant les « travailleurs de longue date » (ils ont cotisé 7 des 10 dernières années et perçu moins de 35 semaines de prestations), les « prestataires fréquents » et les « prestataires occasionnels » (peu d'expérience de travail), l'une et l'autre de ces catégories ne disposant pas des mêmes droits et n'étant pas soumises aux mêmes obligations.

Les prestataires fréquents sont les premiers stigmatisés parce qu'il ont déposé au moins trois demandes de chômage au cours des 5 dernières années ou reçu 60 semaines



PHOTO BLAIR GABLE, REUTERS

Nous avons l'imagination fertile, je l'avoue, mais jamais nous n'aurions pu anticiper le projet déposé le 24 mai par la ministre des Ressources humaines, Diane Finley (photo), tant il relève d'un esprit calculateur et pernicieux.

et plus de prestations. Ils ne disposeront plus, dorénavant, d'aucun délai raisonnable pour chercher un emploi selon leur domaine d'expérience, et ils devront dès la première semaine de chômage élargir leur recherche d'emploi à tous

C'est comme si l'Ouest déclarait la guerre à l'Est en s'en prenant nommément aux travailleurs saisonniers.

les secteurs, être disposés à accepter un emploi à 80 % de leur salaire et 70 % à partir de la septième semaine! La loi qui sera bientôt abrogée les aurait en partie protégés. Ce ne sera plus le cas. Ce faisant,

70 ans de jurisprudence s'en vont à la poubelle.

C'est aux travailleurs saisonniers qu'on s'en prend tout particulièrement. Observons qu'ils sont surtout concentrés dans l'est du Canada, représentant 34 % des prestataires d'assurance-emploi au Québec, 46 % au Nouveau-Brunswick, 51 % à Terre-Neuve, alors qu'ils ne sont que 19 % en Ontario, 14 % en Colombie-Britannique et 9 % en Alberta. C'est comme si l'Ouest déclarait la guerre à l'Est en s'en prenant nommément aux saisonniers.

Cela sans parler de l'abolition des projets-pilotes mis en place en 2004 et 2005 par Paul Martin (cinq semaines supplémentaires de prestations pour éviter le « trou noir », calcul du taux à partir des 14 meilleures semaines

de travail) pour adoucir les effets les plus néfastes des compressions imposées quelques années plus tôt au régime d'assurance-emploi. Ces projets-pilotes visaient les régions à haut taux de chômage, soit 6 des 12 régions administratives québécoises de l'assurance-emploi. Non seulement ces régions reviennent à la situation d'avant 2004, mais on y ajoute de nouveaux resserments visant lesdits prestataires fréquents.

Il y aura, à partir de 2013, des coupes massives de prestations visant les saisonniers, mais aussi tous les salariés qui ne travaillent pas à l'année (employés de soutien et de garderie en milieu scolaire, chargés de cours, intermittents du monde du spectacle et du cinéma, etc.). Tout cela affectera à coup sûr leur vie

familiale, mais aussi l'économie locale et régionale. Rappelons une évidence : les prestations de chômage servent à payer les comptes et l'épicerie. Quel sera le coût humain de ces mesures annoncées et celui sur l'économie des régions et des provinces?

Stigmatiser ceux d'entre nous vivant dans des régions où l'activité saisonnière domine les réalités économiques, leur en faire porter la responsabilité, les discriminer en créant une nouvelle sous-classe de chômeurs appelée « prestataires fréquents », pointer à statut précaire, relève non seulement d'une mesquinerie sans nom, mais entraînera des conséquences très graves. En sont-ils conscients à Ottawa? Bien sûr que oui.

Plus solide que jamais

Comment peut-on parler de crise du français au Québec alors que les allophones sont de plus en plus nombreux à le parler?



VINCENT GELOSO

L'auteur est économiste et candidat au doctorat en histoire économique à la London

School of Economics et se définit comme un anglophone qui a choisi d'être un Québécois. Un texte plus long est publié par l'Idée fédérale et accessible en ligne (www.ideefederale.ca).

Depuis quelque temps, les appels à restreindre le nombre d'immigrants admis annuellement au Québec au nom de la protection du fait français se sont intensifiés. Ces appels se fondent sur la croyance que la langue française serait menacée. Pourtant, rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

En regardant les données des différents recensements compilées par Statistique Canada ainsi que celles de l'Office québécois de la langue française, on peut voir que la connaissance du français

chez les allophones est passée de 68,6 % à 75,3 % de 1991 à 2006. Au cours de la même période, leur connaissance de l'anglais s'est maintenue à 67,5 %. On observe la même tendance du côté des anglophones, dont la connaissance du français s'est hissée de 60,7 % à 70,3 %.

Par ailleurs, lorsque les immigrants allophones décident d'abandonner leur langue maternelle comme langue d'usage, c'est majoritairement au profit du français qu'ils le font. Chez les immigrants arrivés entre 2001 et 2006, les trois quarts d'entre eux choisissent le français lorsqu'ils abandonnent leur langue maternelle. Cela explique pourquoi Statistique Canada estime qu'en 2006, 24 % des allophones du Québec utilisaient le français comme langue principale à la maison comparativement à seulement 21 % pour l'anglais.

En outre, lorsqu'ils ont le droit pour la première fois de choisir leur langue d'enseignement au niveau collégial, les jeunes allophones choisissent majoritairement le

français. Selon le Conseil supérieur de la langue française, 69 % d'entre eux ont choisi le français comme langue d'enseignement en 2009 alors qu'ils n'étaient que 16 % à le faire en 1981.

Comment peut-on parler de crise du français au Québec alors que les allophones y sont de plus en plus nombreux à choisir le français au Québec?

La croissance du pouvoir économique des francophones s'est traduite par une augmentation de l'attrait économique de la langue française.

En choisissant le français, les immigrants répondent notamment à de puissants incitatifs économiques. L'économie du Québec s'est très nettement francisée au cours des dernières décennies. Il suffit de considérer

la proportion des entreprises détenues majoritairement par des actionnaires francophones pour le constater. En 1961, seulement 47 % de l'ensemble des entreprises et 26 % des entreprises du secteur financier étaient détenues majoritairement par des francophones. En 2003, ces proportions atteignaient respectivement 67 % et 60 %.

Cette croissance du pouvoir économique des francophones s'est traduite par une augmentation de l'attrait économique de la langue française. Conformément à ce que prédit la littérature scientifique en économie, les immigrants qui acquièrent une meilleure connaissance de la langue prédominante de leur société d'accueil augmentent considérablement leurs revenus.

Depuis 1970, ce sont les francophones – autant bilingues qu'unilingues – qui ont vu leurs revenus augmenter le plus. Les anglophones ont également vu leurs revenus augmenter, mais dans une moindre mesure que les

francophones. En fait, tant chez les hommes que chez les femmes, ce sont les anglophones unilingues qui ont vu leurs revenus augmenter le moins. On ne peut donc nier l'attrait économique croissant du français. C'est cet attrait qui explique les progrès considérables du français tant auprès des allophones que des anglophones.

Certes, il ne faut pas s'attendre à ce que les immigrants allophones arrivés au Québec à l'âge adulte abandonnent complètement leur langue maternelle. Celle-ci fait partie de leur identité personnelle. Toutefois, si ceux-ci ont quitté leur société d'origine, c'est d'abord et avant tout pour améliorer leur sort ainsi que celui de leurs enfants. Ce sont ces meilleures perspectives économiques liées à la connaissance du français qui expliquent leur volonté d'intégration croissante à leur société d'accueil.

Il faut donc cesser les campagnes de peur liées à l'immigration. Le français n'a jamais été en aussi solide position que maintenant au Québec.

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION 514.285.7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
www.lapresse.ca/abonnement

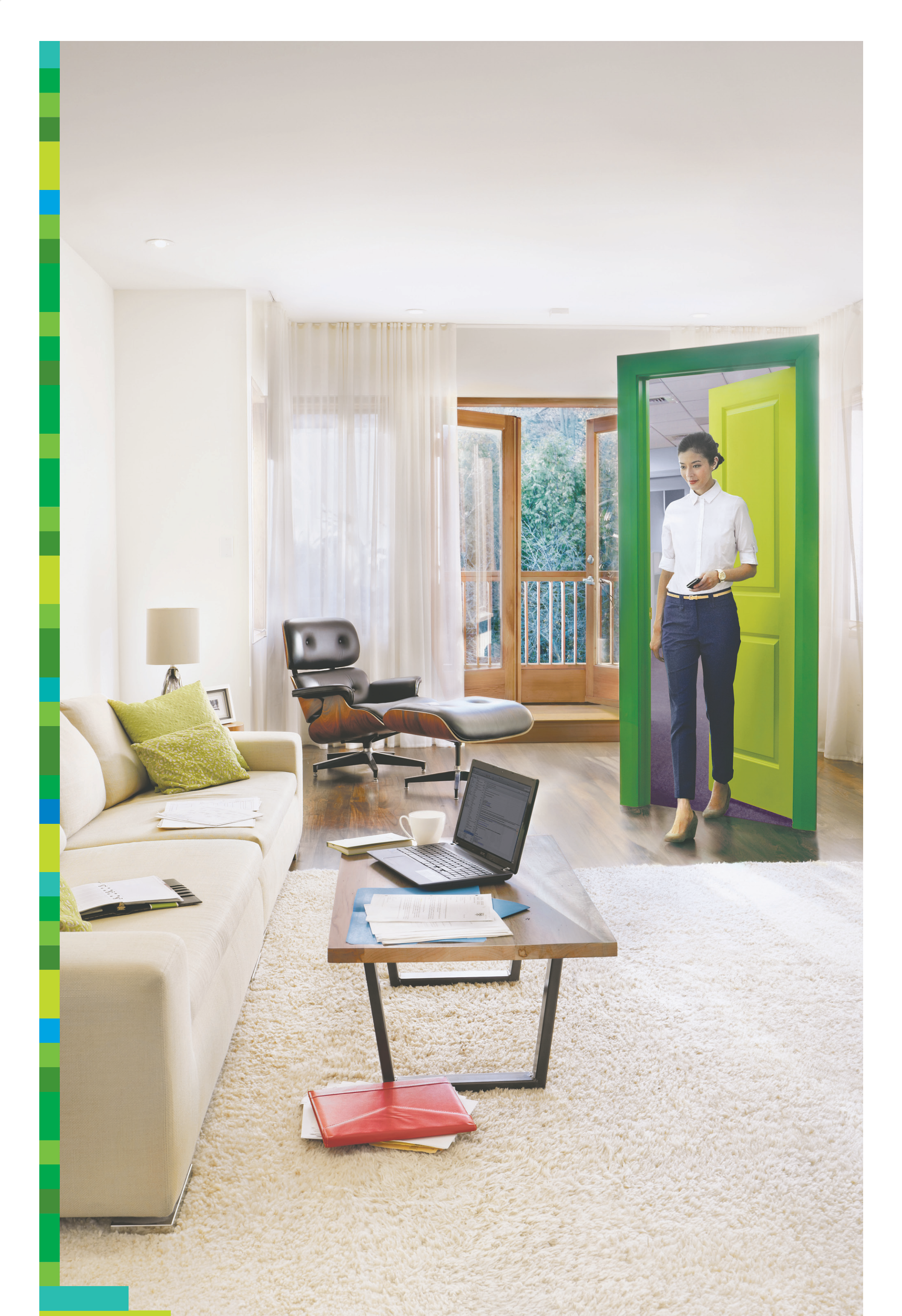
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363
petitesannonces@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? forum@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ 514.285.6931



Ouvrez la porte à une nouvelle façon de travailler.

Vous aimez travailler à votre façon et selon un horaire un peu différent des autres ? Certains employeurs, à la recherche de compétences comme les vôtres, accepteraient que vous travailliez de la maison. Et le meilleur endroit pour les trouver, c'est sur Workopolis. Pourquoi attendre ? Commencez votre recherche dès aujourd'hui et libérez-vous de votre carcan.

workopolis.com/ouvrez



WORKOPOLIS